

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

**COMMUNE
De
ITTRE**



**Point à présenter au
prochain Conseil : PCDR -
Rapport annuel 2022 -
Approbation - Décision**

**Du registre aux délibérations du Collège
Communal a été extrait ce qui suit :**

Séance du 27 février 2023

Présents : Christian FAYT - Bourgmestre,
Pascal HENRY, Fabienne MOLLAERT, Jacques WAUTIER -
Échevins,
Françoise PEETERBROECK, Présidente du CPAS

Secrétariat assuré par Aurélie CARLIER, Directrice
générale f.f.

Excusé(s) : Lindsay GOREZ, Échevine

LE Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et
particulièrement les articles L1123-23 et suivants relatifs aux
compétences du Collège communal;

Vu le décret relatif au développement rural du 11 avril 2014 , chapitre
VI - article 24, stipulant que la commune dresse annuellement un
rapport sur l'état d'avancement de l'opération (ODR) ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant sur l'exécution du décret du 11
avril, articles 15 et 16, décrivent le contenu du rapport d'activités de
la commission (CLDR) et du rapport comptable ;

Vu la circulaire 2019/01 relative au programme communal de
développement rural (PCDR) , chapitre 10 explique les dispositions
relatives aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport
annuel de l'ODR ;

Vu la Circulaire ministérielle 2015/01 du 24 août 2015 relative au
programme communal de développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/07/2017 approuvant le
programme communal de développement rural de la commune de
Ittre ;

Vu le programme communal de développement rural approuvé pour
10 ans par le Gouvernement wallon le 7 juillet 2017 ;

Considérant le rapport annuel du PCDR - 2022 ;

Considérant que la Commune va devoir transmettre son rapport
annuel sur l'état d'avancement de son opération de développement
rural pour l'année écoulée 2022 (conformément au décret et à la
circulaire relative au Développement rural) et que le rapport annuel
comporte 5 parties :

1. La situation générale de l'opération,
2. Le tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un
projet en phase d'exécution de travaux,
3. Le tableau rapport comptable des projets subsidiés DR et
terminés,
4. Le bilan de la CLDR,
5. La programmation des projets a trois ans ;

Considérant les comptes rendus des réunions de la CLDR du 8 février
2022, du 2 mai 2022, du 24 mai 2022 et du 21 septembre 2022 ;

Le Collège communal,
À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er. D'approuver le rapport annuel - Année écoulée 2022 du
PCDR.

**ROYAUME DE
BELGIQUE**

**PROVINCE
du
BRABANT WALLON**

**ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES**

**COMMUNE
De
ITTRE**



**Point à présenter au
prochain Conseil : PCDR -
Rapport annuel 2022 -
Approbation - Décision**

Article 2. De présenter ce point au Conseil communal du 14 mars 2023.

Pour le Collège Communal :

La Directrice générale f.f.
(s) A. CARLIER

Le Bourgmestre
(s) Ch. FAYT

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre

Carlos KUC

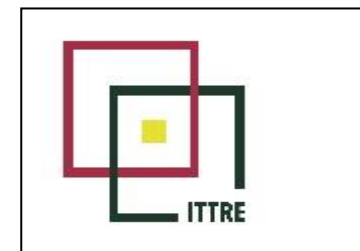
Christian FAYT

Opération de développement rural

Administration communale d'Ittre

RAPPORT ANNUEL

Année écoulée 2022



ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Programme communal de développement rural approuvé pour 10 ans par le Gouvernement wallon le 7 juillet 2017

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Pouvoirs subsidants
Lot 1	1.01	Elaboration et mise en œuvre d'une charte Agenda 21 local <i>17 objectifs développement durable intégrés dans le plan stratégique transversal 2018 – 2024 (site internet communal)</i>	/
Lot 1	1.02	Réalisation et suivi d'une charte des paysages <i>panneaux signalétiques</i>	Province BW
Lot 1	1.03	Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols <i>Placement de fascines à paille</i>	Contrat Rivière Senne
Lot 1	1.07	Soutien aux filières de production locale <i>marché local hebdomadaire et artisanal mensuel à Virginal marché bio chez Bobby à Haut-Ittre maraîchage et circuits courts Terre en Vue à Haut-Ittre Senne Vallées</i>	Province BW Initiative privée Initiative privée Partenariat transcommunal
Lot 1	1.08	Développement d'une stratégie touristique <i>Visit'ittre, Senne Vallées</i>	Partenariat avec InBw, SITI, Interyacht Partenariat transcommunal
Lot 1	1.09	Aménagement de sentiers et circuits de promenade <i>6 circuits pédestres balisés SITI + circuit patrimoine naturel</i>	Syndicat d'initiative PCDN
Lot 2	2.01	Aménagement de dispositifs de rétention des eaux pluviales <i>zone d'immersion temporaire de Gaesbecq (Ry Ternel), de Baudémont à Ittre</i>	Contrat Rivière Senne, Life Belini
Lot 2	2.03	Mise en place de services de santé de proximité <i>centre de médecine Les Dignes à Ittre</i>	Initiative privée
Lot 2	2.04	Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance <i>réforme Milac</i>	Plan Cygogne
Lot 2	2.08	Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune <i>Comartagrind</i>	

Lot 2	2.09	Valorisation du canal <i>Port de plaisance, Activités touristiques et culturelles en partenariat avec le centre nautique Interyacht</i>	InBw, Syndicat d'initiative
Lot 3	3.05	Création d'un centre de télétravail <i>Cowork'lttre</i>	Initiative privée
Lot 3	3.07	Relance du marché du théâtre <i>festival 'lttre, Village du Théâtre et des Arts'</i>	Syndicat d'initiative
Lot 3	3.08	Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristico-culturelle <i>Visit'lttre</i>	Centre culturel, Syndicat d'initiative

2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoirs subsidiaires	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1.04	Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu			Modification du plan de secteur en cours (réaffectation d'une zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural) - permis d'urbanisme
Lot 1	1.05	Création d'une maison rurale à Haut-Ittre	700.000 €	SPW- Développement Rural	Convention-faisabilité 2018 – forfait 20.000 € pour l'étude du projet (<i>avenant temporel 2022 signé par la Ministre de la Ruralité</i>)
Lot 1	1.10	Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire – itinéraire transversal		SPW-Wallonie cyclable Province BW	Plusieurs tronçons en cours de réalisation ou de sécurisation. Wallonie cyclable, province BW, Mobipôle
Lot 2	2.02	Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes	Non encore défini	SPW- Développement Rural	Bâtiment du Patro à Virginal – bail emphytéotique avec Evêché pour projet d'aménagement en maison de village
Lot 2	2.05	Valorisation de l'Espace Bauthier		Province BW	Elagage arbres du parc, extension musée Marthe Donas et aménagement abords
Lot 2	2.06	Réalisation d'une charte rurale			Suivi par la Commission agricole sur base de la charte de la province BW

Lot 2	2.10	Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes		Pollec 2021-2022	Projet de réseau de chaleur biomasse pour bâtiments publics à Virginal avec Valbiom
Lot 3	3.01	Création de réserves naturelles		SPW-DNF	Suivi par le SPW-DNF - <i>bief 29 de l'ancien canal à Virginal</i> Création de mares entre l'écluse n°5 et Oisquercq
Lot 3	3.03	Création de logements financièrement accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat			Quartier de Huleu (avec promoteur privé)
Lot 3	3.04	Gestion des espaces dédiés aux activités économiques			Suivi par l'intercommunale InBw – équipement de la zone de Fauquez avec priorité aux entreprises locales.
Lot 3	3.06	Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires			Suivi par la commission agricole, le groupe Nature, le projet Terre en Vue – 12 Ha en Agroforesterie Suivi par le plan de cohésion sociale – jardin communautaire de Fauquez

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Pouvoirs subsidants	Programmation éventuelle du projet
Lot 2	2.07	Réaménagement du centre d'Ittre	SPW- Pouvoirs locaux	Dossier introduit mais pas retenu dans le cadre du Plan de relance et de l'appel à projet Cœur de village
Lot 3	3.02	Mise en oeuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité		
Lot 3	3.09	Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel		
Lot 3	3.10	Création d'un atelier rural	SPW-Développement Rural	

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoirs subsidiaires	Motif
Lot 1	1.06	Valorisation du site de Fauquez – maison rurale, amphithéâtre de verdure et aire de détente nature	850.000 €	SPW- Développement Rural	Contraintes trop importantes (Patrimoine, Sol)

ANNEXE 2 : AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER DES PROJETS subsidiés DR et en phase d'exécution de travaux

SANS OBJET

ANNEXE 3 : RAPPORT COMPTABLE DES PROJETS subsidiés DR et terminés

SANS OBJET

ANNEXE 4 : BILAN DE LA CLDR

❖ Modification de la composition CLDR

Démissions (composante citoyenne) : Annie Cornil, Charles Haine.

Remplacement (composante mandataire) : Lindsay Gorez remplace Pascal Henry

❖ **Composition actuelle de la CLDR**

30 Membres citoyens								
F	AGRO	Concetta Maria	Ittre		H	MARSILLE	Pierre	Virginal
H	BUXIN	Frédéric	Virginal		H	MARTIN	Ronny	Haut-Ittre
F	COUNSON	Michèle	Ittre		H	NOLS	Christian	Fauquez
H	DE BIE	Carl	Ittre		H	OLANDESE	David	Ittre
F	DE LICHTERVELDE	Carine	Ittre		F	PEETERBROECK	Sophie	Virginal
H	DELEENER	René	Haut-Ittre		F	PETIT	Valérie	Fauquez
H	DEWULF	Thierry	Virginal		F	POUILLARD	Brigitte	Haut-Ittre
H	DODION	Philippe	Ittre		H	QUAIRIAUX	Bernard	Ittre
H	DUVAL	Alain	Bruxelles		H	SCHALLIER	Stéphane	Ittre
H	FERRARD	Michel	Ittre		H	SERNEELS	Paul	Virginal
H	GHELLYNCK	Christophe	Ittre			SOTOMAYOR	Evaristo	Haut-Ittre
F	LEBAS	Nadine	Ittre		H	VANDERMEERSCH	Didier	Ittre
H	LECLERCQ	Marc-Olivier	Ittre		F	VANVAREMBERGH	Anne-Sylvie	Ittre
F	LOURTIE	Nathalie	Ittre		H	VIENNE	Marc	Ittre
H	MAGUIN VREUX	Jean-Michel	Ittre					
H	MARSIA	Luc	Virginal					
7 Représentants du Conseil communal								
F	CARTON	Pascale	Ittre		F	MOLLAERT	Fabienne	Virginal
H	FAYT	Christian	Virginal		H	SCHOUKENS	Luc	Haut-Ittre
F	GOREZ	Lindsay	Virginal		H	WAUTIER	Jacques	Ittre
H	JOLLY	Ferdinand	Ittre					

❖ **Activités de la CLDR en 2022** (procès-verbaux en annexe du rapport)

Dates des réunions	Nombre de présents
<u>8 février</u> Rapport annuel PCDR, présentation centre de médecine	27 membres CLDR (réunion hybride présentiel et virtuel)
<u>2 mai</u> Lancement du budget participatif	10 membres CLDR
<u>24 mai</u> Suivi du budget participatif Appel à projet BiodiverCité Suivi de la Maison rurale Haut-Ittre	13 membres CLDR
<u>21 septembre</u> Comité sélection projets du budget participatif	18 membres CLDR

30 septembre

Réunion publique d'information des actions Nature et Biodiversité (membres CLDR invités).

❖ **Réflexion sur l'opération de développement rural**

Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon de 2017 à 2027.

La mise en œuvre des projets progresse globalement bien.

- **14 projets réalisés**
- **11 projets en cours**
- **1 projet abandonné** (Maison rurale et abords sur site désaffecté de Fauquez vu la difficulté de mise en œuvre du projet)
- **4 projets en attente**

Le budget participatif en 2022 a permis de soutenir 3 projets portés par des associations ou groupements de citoyens.

Les projets liés au tourisme, aux producteurs locaux, à la mobilité douce seront renforcés par une nouvelle dynamique transcommunale Senne Vallées.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DES PROJETS A TROIS ANS

Année Demande convention DR	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet 100 %	Pouvoirs subsidants et taux de subvention
2023	Lot 1	1.05 – Création d’une maison rurale à Haut-Ittre	700.000 €	Convention-réalisation Développement Rural 80%
Non défini	Lot 2	2.02 – Lieux d’accueil et de rencontre pour les jeunes (aménagement du bâtiment Patro en maison de village à Virginal)	Non défini	Convention-faisabilité Développement Rural 80%

[illegible]

Merci de remplir les 3 premières colonnes en reprenant les intitulés exacts de votre PCDR. Le fichier doit être transmis en format .xlsx à l'Administration.



ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2018 + avenant 2022	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013¹~~ <u>PwDR 2014-2020 : M 7.4</u>	Aménagement d'une maison rurale dans ancienne maison communale d'Haut-Ittre	Améliorer les locaux utilisés pour la vie associative et la vie villageoise.	456.126,07 €
		Etats d'avancement physique du projet :	Date :	
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :	Montant :	
		Montant conventionné à 100%		612.252,14 €
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

NEANT

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ² PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4				

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ⁴ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁵	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁴ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁵ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁶	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ⁷
2015	2015	2023	2021
Date des réunions durant l’année écoulée ⁸	8 février	Nombre de présents	27 membres CLDR
	2 mai		10 membres CLDR
	24 mai		13 membres CLDR
	21 septembre		18 membres CLDR
Réflexion sur l’opération de développement rural			
	Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon de 2017 à 2027. La mise en œuvre des projets progresse globalement bien. ➤ 14 projets réalisés ➤ 11 projets en cours ➤ 1 projet abandonné (Maison rurale et abords sur site désaffecté de Fauquez vu la difficulté de mise en œuvre du projet) ➤ 4 projets en attente Le budget participatif en 2022 a permis de soutenir 3 projets portés par des associations ou groupements de citoyens. Les projets liés au tourisme, aux producteurs locaux, à la mobilité douce seront renforcés par une nouvelle dynamique transcommunale Senne Vallées.		

⁶ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁷ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁸ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.05
Intitulé du projet	Création d'une maison rurale à Haut-Ittre
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2023-2024
Numéro fiche-projet	2.02
Intitulé du projet	Lieux d'accueil et de rencontre pour les jeunes (aménagement du bâtiment Patro en maison de village à Virginal)
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Non défini

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2023	Lot 1	1.05 – Création d’une maison rurale à Haut-Ittre	612.252,14 €	Convention-réalisation Développement Rural	80%
Non défini	Lot 2	2.02 – Lieux d’accueil et de rencontre pour les jeunes (aménagement du bâtiment Patro en maison de village à Virginal)		Convention-faisabilité Développement Rural	80%



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE D'ITTRE



Réunion de la CLDR d'Ittre
Le mardi 8 février 2022, hybride (présentiel + virtuel)
Procès-verbal

Participants :

• **CLDR**

Membres citoyens (22/32) : Concetta AGRO, Frédéric BUXIN, Michèle COUNSON, Carine DE LICHTERVELDE, René DE LEENER, Thierry DEWULF, Philippe DODION, Alain DUVAL (remplacé par Jean-Pierre VANDEROOST pour Interyacht), Michel FERRARD, Christophe GHELLYNCK, Charles HAINE, Nadine LEBAS, Marc-Olivier LECLERCQ, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Luc MARSIA, Ronny MARTIN, Sophie PEETERBROECK, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX, Stéphane SCHALLIER, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH.

Membres mandataires (5/7) : Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

• **Administration communale :** Thibaut DUMORTIER, Marie-Josée ARIAS.

• **Fondation Rurale de Wallonie :** Martine GILLES, Nicolas BOSMANS.

• **Invitées :** Charlotte DEBRUS, Yasmin ABID, Delphine VANDERSCHUEREN (Centre de Médecine et de Ressource « Les Dignes »).

Excusés :

• **Membres citoyens CLDR (7/32) :** Annie CORNIL, Nathalie LOURTIE, Pierre MARSILLE, David OLANDESE, Valérie PETIT, Paul SERNEELS, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH.

Annexes :

- Présentation du Centre de Médecine et de Ressource « Les Dignes » à Ittre
- Etat d'avancement des 30 projets du PCDR

Ordre du jour

- ☐ **Présentation** – Centre de Médecine et de Ressource « Les Dignes » à Ittre
- ☐ **Approbation** - PV 9 novembre 2021
- ☐ **Validation** – Rapport annuel PCDR – état d'avancement des projets et bilan de la CLDR
- ☐ **Information** - Programme d'activités CLDR en 2022
- ☐ **Divers**

Accueil

Le Bourgmestre souhaite à tous une meilleure année en espérant que nous soyons plus souvent ensemble.

La FRW explique quelques consignes à respecter pour le bon déroulement d'une séance avec des participants à la fois en présentiel et en virtuel.

Le quorum de plus de 50 % de présences est atteint avec 22 membres citoyens présents.



1. Présentation du centre de médecine et de ressource – en Annexe 1

Ce projet d'initiative privée répond à la fiche-projet 2.03 du PCDR : Mise en place de services de santé de proximité.

Le centre « Les Dignes » comprend plusieurs cabinets médicaux (généraliste, kiné, ostéo, psychologue...).

L'idée est d'avoir deux espaces : la médecine et la récupération psychique.

Le centre est installé, depuis septembre 2021, sur la place d'Iltre, à côté de l'église, rue des Dignes.

Le Bourgmestre souligne le besoin de services de santé dans le village. Il remercie les porteuses de cette initiative et leur souhaite une bonne réussite.

2. Approbation du PV du 09/11/2021

Le PV est approuvé.

3. Validation du rapport annuel PCDR pour l'année écoulée 2021 – état d'avancement des 30 projets et bilan de la CLDR

❖ Modification du ROI CLDR en 2021

Modèle-type imposé par le SPW, approuvé le 24 juin 2021 par la CLDR et le 21 septembre 2021 par le Conseil communal.

❖ Modification de la composition CLDR en 2021

Démissions en 2021 (application nouveau ROI) : Serge BOLLU, Sébastien CHRISTIAENS, Isabelle CLOQUET, Alix DE LICHTERVELDE, Christian DELESTIENNE, Bruno DUGARDIN, Christian FONTAINE, Didier GERONNEZ, Kathleen GOFFART, Isabelle HUYGEN, Marie-Anne JACQUET, Mélanie KRAJEWSKI, Monique LENOIR, André MESTDAGH, Jérôme PIERART, Yori ROBE, Nathalie SERVOTTE, Muriel STUYCK, Thierry VAN LAERE, Laurent WYNANT.

Admission en 2021 : Nadine LEBAS (membre ADESA), Concetta Maria AGRO (secrétaire commission consultative des Aînés).

Actuellement, 32 membres pour la composante citoyenne et 7 membres pour la composante mandataire.

❖ Activités de la CLDR en 2021

Dates des réunions	Nombre de présents
17 mars Rapport annuel PCDR, actualisation fiche-projet site de Fauquez	12 membres CLDR (en visioconférence)
24 mars Suivi programme d'activités Nature	5 membres CLDR, 8 bénévoles PCDN (en visioconférence)

2 juin <i>Suivi de l'appel à projet Biodiversité</i>	10 membres CLDR, 1 extérieur (en visioconférence)
24 juin <i>Présentation centre coworking, adoption nouveau ROI, décision principe demande convention-faisabilité en DR pour fiche-projet actualisée Fauquez, décision principe demande budget participatif PCDR</i>	16 membres CLDR, 1 extérieur (en visioconférence)
9 novembre <i>Présentation projet circuits courts et maraîchage Terre en Vue, décision principe demande budget participatif PCDR, suivi des conventions DR pour maisons rurales Haut-Ittre et Fauquez, suivi projets sélectionnés Biodiversité</i>	20 membres CLDR, 2 extérieurs (en présentiel)

❖ Etat d'avancement des 30 projets du PCDR Ittre (2017-2027) - en Annexe 2.

Les projets réalisés ou en cours

Plusieurs projets ont été réalisés par des initiatives privées (centre de télétravail Cowork Ittre, centre de médecine et de ressource Les Dignes, circuits courts de production locale avec Terre en Vue).

Plusieurs projets réalisés ou en cours sont en partenariat avec les forces vives locales (syndicat d'initiative, centre culturel, ADESA, groupe de bénévoles nature, asbl Interyacht) et avec des acteurs supra communaux (province BW, intercommunale In Bw, contrat rivière Senne, canton DNF).

La ZEC de Gaesbecq (Ry Ternel): projet Life Belini (protection de l'environnement) - 55.000 m³ d'eau retenue. Mauvaise nouvelle en novembre 2021, le budget alloué est retiré pour soutenir le bassin de la Vesdre (inondations). Le Bourgmestre a défendu le maintien du projet. Les subsides de la Région wallonne ont été maintenus et l'ordre de commencer les travaux est donné pour la mi-mars 2022. Ces travaux auront lieu entre la rue de Gaesbecq et la rue de Schoot sur les terrains de Mr De Bie. Le collecteur est fini sur les longs-prés.

Le sentier des Longs prés sera réhabilité. Pour l'instant, ce sentier n'existe plus. Le remblai a eu lieu et un sentier sera refait en porphyrite.

La ZIT de Baudémont : projet qui avance tout doucement. Ry de Baudémont : attention au puits sous-dimensionné.

Le marché local de Virginal : projet mis en route avec un groupe de travail de la CLDR. La difficulté de survie du marché est débattue en CLDR.

Les gens dépensent moins et les maraîchers se font plus rare. Certains marchands menacent de ne plus venir et certains ne sont déjà plus là.

La période de crise sanitaire et de crise économique n'arrange rien à cette situation, qui semble la même sur bon nombre de marchés des alentours.

Que faire pour avoir plus de clients sur le marché ?

- étoffer l'offre

- faire de la publicité
- faire des animations
- développer le e-commerce : chaque exposant devrait avoir un site internet pour promouvoir ses produits sur le marché et par conséquent augmenter la fréquentation.

La localisation (quartier du Tram à Virginal) et le jour (jeudi après-midi) du marché sont évoqués par certains comme problématique.

Le jeudi matin, il y a le marché à Tubize.

La grande place d'Ittre serait plus attrayante et plus apte (parking) pour un marché.

La création d'habitat à Huleu : ce sont des terrains communaux. Une modification du plan de secteur est nécessaire (passage de zone de loisirs en zone d'habitat). Il y a eu une enquête publique. Cela doit passer au prochain Conseil communal. Le processus est assez long. Les habitants seront invités à la discussion pour la suite.

Le projet de la Maison Rurale d'Haut-Ittre : la date pour envoyer le dossier projet définitif avec cahier des charges des travaux était fixé pour octobre 2021. L'architecte a envoyé un dossier d'1 million et demi d'euros contre une estimation initiale de 750.000 €.

La volonté communale est de rester dans une enveloppe budgétaire de maximum 850.000 € tout frais compris (cf circulaire ministérielle de la Ministre de la Ruralité).

La Ministre est favorable à cette décision et va accorder un avenant temporel à la convention-faisabilité (durée supplémentaire de 2 ans).

La Commune compte arrêter la collaboration avec l'auteur de projet.

Un appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics pourrait intervenir financièrement et compléter la subvention du développement rural.

La stratégie touristique autour du canal : cela avance péniblement (avec la Ministre De Bue). L'acquisition des terrains freine le processus. Une personne a été engagée au SITI pour développer la stratégie culturelle et touristique. La commune va prochainement fêter les 190 ans de l'inauguration du canal Bruxelles-Charleroi, en septembre (avec le contrat de rivière, le SITI, l'asbl Interyacht)

Les modes doux de déplacement :

Liaison entre les Longs Prés et Nivelles (accord ministériel reçu). La Commune a choisi un aménagement bi-bande (2 bandes de 1,10 m). Le SPW veut une bande de 2 m en béton. La Commune essaie d'obtenir l'accord pour une bande centrale avec perméabilité rocheuse sur les bords.

Il est aussi prévu l'aménagement d'un Mobi-pôle à Haut-Ittre avec le départ des accès cyclables. La Région va faire les aménagements et la Commune va essayer de faire la jonction de la maison rurale de Haut-Ittre au Mobi-pôle (le long de Vivaqua).

Le SPW veut aussi aménager le haut de Virginal jusqu' Hennuyères (piste cyclable du Griffon jusqu'à la gare d'Hennuyères). Endroit potentiellement dangereux pour les cyclistes (attention).

La CLDR est attentive aux aménagements pour des déplacements modes doux, notamment une liaison transversale au sein de l'entité avec une connexion au Mobipôle d'Haut-Ittre.

Valorisation de l'espace Bauthier : l'extension du musée Marthe Donas est lancée. Concours d'architectes - 4 dossiers sont rentrés à la Commune par les architectes. Les évaluations par jury auront lieu en mars. La Province subsidie à 250.000€ et la Commune intervient pour le même montant. Le reste est la mission du musée auprès des mécènes.

Charte rurale : la commission agricole y travaille.

Création de réserve naturelle : le SPW- Division Nature et Forêts a introduit une demande de permis de bâtir pour la création de mares entre l'écluse n°5 et Oisquercq (pour une espèce d'amphibiens: l'alyte accoucheur).

Gestion des espaces dédiés aux activités économiques :

Au niveau des papeteries de Virginal: les machines appartenaient à des investisseurs français qui ont fait appel à de la main d'oeuvre ukrainienne pour le démontage.

Plusieurs propositions ont été présentées pour la reprise du site : une société de cartonnage, une société immobilière, ... Mais à chaque fois, c'était trop contraignant.

De l'avis de la Fonctionnaire déléguée, le site est une zone industrielle et doit le rester.

L'entreprise Godart a présenté un projet de recentralisation de ses activités sur ce site. Il s'agit d'une société locale. Une demande de permis d'environnement a été acceptée. L'entreprise Godart emploie 50 personnes et pourrait doubler son nombre d'employés avec le rachat du site.

Quel est le nouveau flux estimé de camions sur les routes ? Dans la demande de permis d'environnement, il s'agit de 7 camions par jour.

N'y avait-il pas d'autres entrepreneurs de la région intéressés ? Il s'agit d'un site industriel qui est difficile à segmenter. L'entreprise Godart voudrait relouer certains bâtiments à des acteurs économiques locaux.

Le site étant près du canal, ce serait bien d'en profiter pour redynamiser le secteur du transport fluvial.

Autre espace pour les activités économiques à Fauquez, le long de l'allée des Marbrites : collaboration avec l'Inbw pour y développer un bâtiment pouvant accueillir plusieurs entreprises locales.

Action / sensibilisation agriculture durable et jardin communautaire : à suivre avec le projet de Terre en Vue à Haut-Ittre.

Les projets en attente

Dans les trois ans, que pouvons-nous demander à la Région wallonne ?

- ✓ La valorisation du site de Fauquez : le projet de Maison rurale semble compromis vu les contraintes imposées par l'AWAP en ce qui concerne la conservation du portique de l'ancien cinéma. Le coût du projet sera trop élevé. Il est dommage que sa rénovation n'ait pas été faite il y a bien longtemps déjà.

- ✓ Des lieux d'accueil et de rencontre pour les jeunes : proposition de l'idée d'une maison de village dédiée aux jeunes à Virginal (sur le terrain communal à côté du four banal et de la salle polyvalente). Il faut mettre cela en route et demander aux intéressés de venir présenter le projet.
- ✓ Les énergies renouvelables :
Projet biomasse – réseau de chaleur bâtiments publics à Virginal est accepté par le SPW (POLLEC 2021-2022). Il s'agit d'un subside de 249.000€ pour un réseau de chaleur entre la maison Chabeau, l'école maternelle, la salle polyvalente et la crèche.

Projet de cultures biomasse (saule, miscanthus) sur les 11 Ha de terrains communaux du Grand Closin en fin de bail à ferme (en vue d'une autonomie énergétique).

La CLDR valide par consensus le rapport annuel du PCDR.

5. Information sur le programme des activités de la CLDR en 2022

Suivi du projet définitif de la Maison rurale d'Haut-Ittre (convention-réalisation à obtenir en 2023).

Comité de sélection et jury de l'appel à projets Budget participatif PCDR 2022.

Suivi des actions Biodiversité et du nouvel appel à projets 2022 avec le groupe des bénévoles Nature.

Réflexion sur l'idée d'une maison de village à Virginal en lien avec un besoin de locaux des mouvements de jeunesse (Patro) (actualisation éventuelle de la fiche-projet 2.02 du PCDR « création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes »).

6. Divers

Semaine du 13 au 22 mars : Journées wallonnes de l'Eau : activités – contrat rivière Senne.

Dimanche 27 mars : Balade d'Eau à Ittre avec le contrat rivière Senne.

Clôture

Le Bourgmestre et l'Echevin de la Ruralité remercient les membres pour leur participation.

La Secrétaire de la CLDR,



Martine GILLES (FRW)

Le Président de la CLDR,



Christian FAYT (Bourgmestre)



Les Dignes

Centre de Médecine et Ressource à Ittre



I. Origine du projet

Nous sommes **trois professionnelles de la santé** exerçant dans la commune d'Ittre :

Charlotte Debrus et Yasmin Abid **médecins généralistes**

Delphine Vanderschueren, **psychologue**

Après plusieurs années de collaboration fructueuse, nous décidons de réunir nos pratiques au sein d'un même espace.



Nous décidons que le centre sera partagé en **deux espaces** :

- Un espace de **médecine générale** avec un centre de prélèvements
- Un espace axé sur la **prise en charge de l'épuisement** (professionnel, familial et général) au niveau psychique et physique



II. Choix de la maison

- Notre volonté était de trouver un **lieu agréable et accessible à proximité de la nature**

- En aout 2020, nous avons un coup de cœur pour une maison en vente au cœur du village, à deux pas de la Grand Place.

En visitant le **jardin**, on tombe sous le charme, nous avons trouvé notre **endroit « Ressource »**





III. Le centre

L'espace médecine générale

- 2 médecins généralistes (bientôt 3)

Dr ABID Yasmin

Dr DEBRUS Charlotte

Dr LACOUR Célestin







- 1 centre de prélèvements – prise de sang

Mardi – Jeudi – Samedi de 7h30 à 9h30 SANS RDV

Accessible à tous





L'Espace Ressource

Espace de prise en charge des **patients sous stress, en épuisement/burnout multifactoriel** : professionnel, parental, familiale

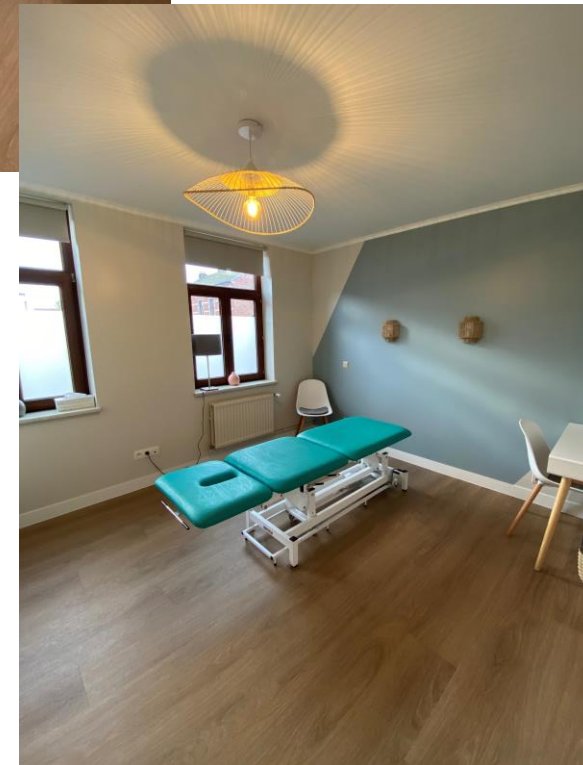
Travail thérapeutique pluridisciplinaire:

- 4 pôles de prise en charge
- un pôle médical (1 médecin),
- un pôle psychique (5 psychologues) ,
- un pôle corporel (1 kiné, 1 ostéopathe, 1 sophrologue)
- un pôle énergétique (microkiné, kinésologue)

Entrée Centre Ressource
par le parking du centre du village,
rue du centenaire (Deli Traiteur).

*Un portillon en bois du côté de l'église vous
amènera au centre par le jardin.*







Dr DEBRUS Charlotte

Médecin généraliste



*Delphine
Vanderschueren*

Psychologue



Elisabeth Decant

Kinésithérapeute



Lucie Ferreira

Kinésithérapeute et ostéopathe



Anne Laurent

Sophrologue



Jacqueline Gasquard

Psychologue et coach



*Marie-Amandine della
faille*

Microkiné



Milène Gossiaux

Psychologue orientation
professionnelle



Barabara Moro

Psychologue couple et famille



Sophie Meurs

Kinésiologue et réflexologue

Marie-Eve Gremmens

Psychologue-sexologue-
hypnothérapeute



IV. Notre vision-Nos projets

- Un **travail d'équipe autour du patient** dans un lieu ressourçant, accueillant et bienveillant.
- Organiser des **ateliers** ponctuels ou par cycle
- Organiser des **conférences**

N° projet	Projets réalisés (2021)
1.01	Elaboration et mise en œuvre d'une charte Agenda 21 local <i>17 objectifs développement durable intégrés dans le plan stratégique transversal 2018 – 2024 (site internet communal)</i>
1.02	Réalisation et suivi d'une charte des paysages <i>panneaux signalétiques</i>
1.03	Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols <i>fascines à paille</i>
1.07	Soutien aux filières de production locale <i>marché local hebdomadaire et des artisans mensuel à Virginal</i> <i>marché bio chez Bobby à Haut-Ittre</i> <i>maraîchage et circuits courts Terre en Vue à Haut-Ittre</i>
1.09	Aménagement de sentiers et circuits de promenade <i>publication dépliants par SITl et par éco-conseillère</i>
2.01	Aménagement de dispositifs de rétention des eaux pluviales <i>Zone d'expansion de crue et d'immersion temporaire Gaesbecq (Ry Ternel), Baudémont</i>
2.03	Mise en place de services de santé de proximité <i>Centre de médecine les Dignes à Ittre</i>
2.08	Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune <i>Comartagrind</i>
3.05	Création d'un centre de télétravail <i>Cowork'Ittre</i>
3.07	Relance du marché du théâtre <i>Festival Village du Théâtre et des Arts</i>



N° projet	Projets en cours	Avancement 2021
1.04	Création quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d' habitat à Huleu	Modification plan de secteur en cours – enquête public
1.05	Création maison rurale à Haut-Ittre	Convention-faisabilité DR – projet à modifier vu le coût – désignation d'un nouvel auteur de projet
1.08	Développement stratégie touristique	Partenariat avec InBw, SITi, Interyacht
1.10	Aménagement et promotion réseau déplacement modes doux à vocation utilitaire – itinéraire transversal	Projet Wallonie cyclable, Province BW
2.05	Valorisation Espace Bauthier	Elagage arbres du parc, extension musée Marthe Donas et aménagement abords
2.06	Réalisation charte rurale	Suivi avec commission agricole
2.09	Valorisation canal	Partenariat avec InBw, SITi, Interyacht
3.01	Création réserves naturelles <i>bief 29 de l'ancien canal à Virginal</i>	Partenariat avec SPW-DNF
3.04	Gestion espaces dédiés aux activités économiques	Partenariat avec InBw
3.06	Actions sensibilisation agriculture durable et valorisation des jardins communautaires	Suivi avec commission agricole, groupe Nature, Terre en Vue
3.08	Mise en œuvre stratégie communication touristique-culturelle	Suivi avec le centre culturel, le syndicat d'initiative





N° projet	Projets en attente	Projets à entreprendre dans les 3 ans
1.06	Valorisation site de Fauquez – maison rurale, amphithéâtre de verdure et aire de détente nature	Convention-faisabilité DR ? Contraintes AWAP !
2.02	Création lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes – projet à côté salle polyvalente Virginal (mouvement de jeunesse)	Convention-faisabilité DR ? Actualisation fiche-projet nécessaire !
2.04	Création structures et services d'accueil petite enfance	
2.07	Réaménagement du centre d'Ittre	
2.10	Expérimentation projets énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes	Projet Pollec 2021-2022 pour réseau chaleur biomasse bâtiments publics à Virginal Projet cultures biomasse sur terrains communaux – ZACC Grand Closin
3.02	Mise en oeuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité	
3.03	Création de logements financièrement accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat	
3.09	Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel	
3.10	Création d'un atelier rural	

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE D'ITTRE

Réunion de la CLDR d'Ittre
Le lundi 02 mai 2022
Procès-verbal

Participants :

- **CLDR**

Membres citoyens : Michel FERRARD, Marc-Olivier LECLERCQ, Nathalie LOURTIE, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, David OLANDESE, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX.

Membres mandataires : Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT.

- **Administration communale :** Thibaut DUMORTIER.

- **Fondation Rurale de Wallonie :** Martine GILLES, Caroline DEGRAEF.

Excusés :

- **Membres citoyens CLDR :** Concetta AGRO, Frédéric BUXIN, Annie CORNIL, Michèle COUNSON, Carl DE BIE, Carine DE LICHTERVELDE, René DE LEENER, Thierry DEWULF, Philippe DODION, Alain DUVAL, Christophe GHELLYNCK, Nadine LEBAS, Luc MARSIA, Pierre MARSILLE, Ronny MARTIN, Christian NOLS, Sophie PEETERBROECK, Valérie PETIT, Stéphane SCHALLIER Paul SERNEELS, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE.

- **Membres mandataires CLDR :** Pascal HENRY, Ferdinand JOLLY, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

Annexes :

- **Présentation**

Ordre du jour

- ☐ Présentation et lancement du Budget participatif
 - ☐ Divers et Agenda
-

1. Présentation et lancement du Budget participatif

Cette séance de la CLDR est organisée sous forme de conférence de presse.

Elle a pour but de lancer l'appel à projets « Budget participatif » et d'en expliquer le fonctionnement et les modalités.

Christian FAYT (bourgmestre) accueille les participants et introduit la conférence de presse en rappelant le contexte de ce budget participatif et l'opportunité que cela représente pour les citoyens et les associations d'Ittre.

Martine GILLES (FRW) présente le fonctionnement du Budget participatif.

Cadre PCDR

Le budget participatif (montant global de 20.000 € : 10.000€ Commune de Ittre + 10.000€ Wallonie) est alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire ittrois (en lien avec les objectifs du PCDR d'Ittre).

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important : analyse des projets et décision finale sur base des votes.

Comment participer ?

La participation citoyenne se fait en 2 temps :

- 1 – Les citoyens et associations Ittroises peuvent déposer un projet
- 2 – Les citoyens Ittrois peuvent tous voter pour leurs projets préférés

Qui peut proposer un projet ?

- Des groupements de citoyens d'au moins 5 habitants domiciliés à Ittre
- Des associations locales

Quel type de projet ?

Un projet qui améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable, qui répond au moins à un objectif du PCDR d'Ittre, qui est réalisé sur propriété publique communale, qui correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un événement à portée communale.

Rappel des objectifs du PCDR de Ittre

- Préserver et développer le cadre rural, naturel, paysager et environnemental
- Améliorer la cohésion sociale et les services aux personnes
- Améliorer l'intermodalité et les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Soutenir l'agriculture et le développement d'une alimentation saine et durable
- Soutenir le développement économique local, en valorisant ressources et atouts

Calendrier de l'appel à projets

- 1^{er} juin au 31 août : dépôt des projets (formulaire à remplir)
- Du 1^{er} septembre au 30 septembre : analyse de la recevabilité des projets par la CLDR.
- 1^{er} octobre au 15 novembre : vote des citoyens
- Du 15 novembre au 30 novembre : décision finale des lauréats.

Caroline DEGRAEF (FRW) explique les modalités de dépôt des projets et de vote. Elle présente la plateforme participative en ligne.

2. Divers et agenda

Agenda CLDR :

- ☐ **Mardi 24 mai à 19h30** – Suivi Budget Participatif et BiodiverCité

La Secrétaire de la CLDR,

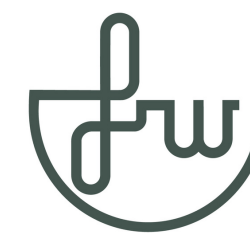


Martine GILLES (FRW)

Le Président de la CLDR,



Christian FAYT (Bourgmestre)



BUDGET PARTICIPATIF ITTRE

Conférence de presse
02/05/2022



UN BUDGET PARTICIPATIF dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural

- Budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs
(en lien avec les objectifs du PCDR d'Ittre)
- Quote-part financière de la Wallonie (Développement Rural)
(1 € Commune = 1 € Wallonie, maximum 10.000 €)
- Documents de référence à respecter
(règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité)
- Rôle important de la Commission Locale de Développement Rural
(analyse des projets et décision finale sur base des votes)

COMMENT PRENDRE PART AU BUDGET PARTICIPATIF D'ITTRE ?

1

En proposant un projet



2

En votant pour un projet



QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

**Des groupements de citoyens d'au moins
5 habitants domiciliés à Ittre**

ET

des associations locales

QUEL TYPE DE PROJET PROPOSER ?

Un projet qui...

- améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- répond au moins à un objectif du PCDR d'Ittre
- est réalisé sur propriété publique communale
- correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un événement à portée communale



LES OBJECTIFS DU PCDR DE ITTRE

**Préserver et
développer le cadre
rural, naturel,
paysager et
environnemental**

**Améliorer la
cohésion
sociale et les
services aux
personnes**

**Améliorer
l'intermodalité et
les modes
alternatifs à la
voiture
individuelle**

**Soutenir
l'agriculture et le
développement d'une
alimentation saine
et durable**

**Soutenir le
développement
économique local,
en valorisant
ressources et
atouts**

QUEL MONTANT ?

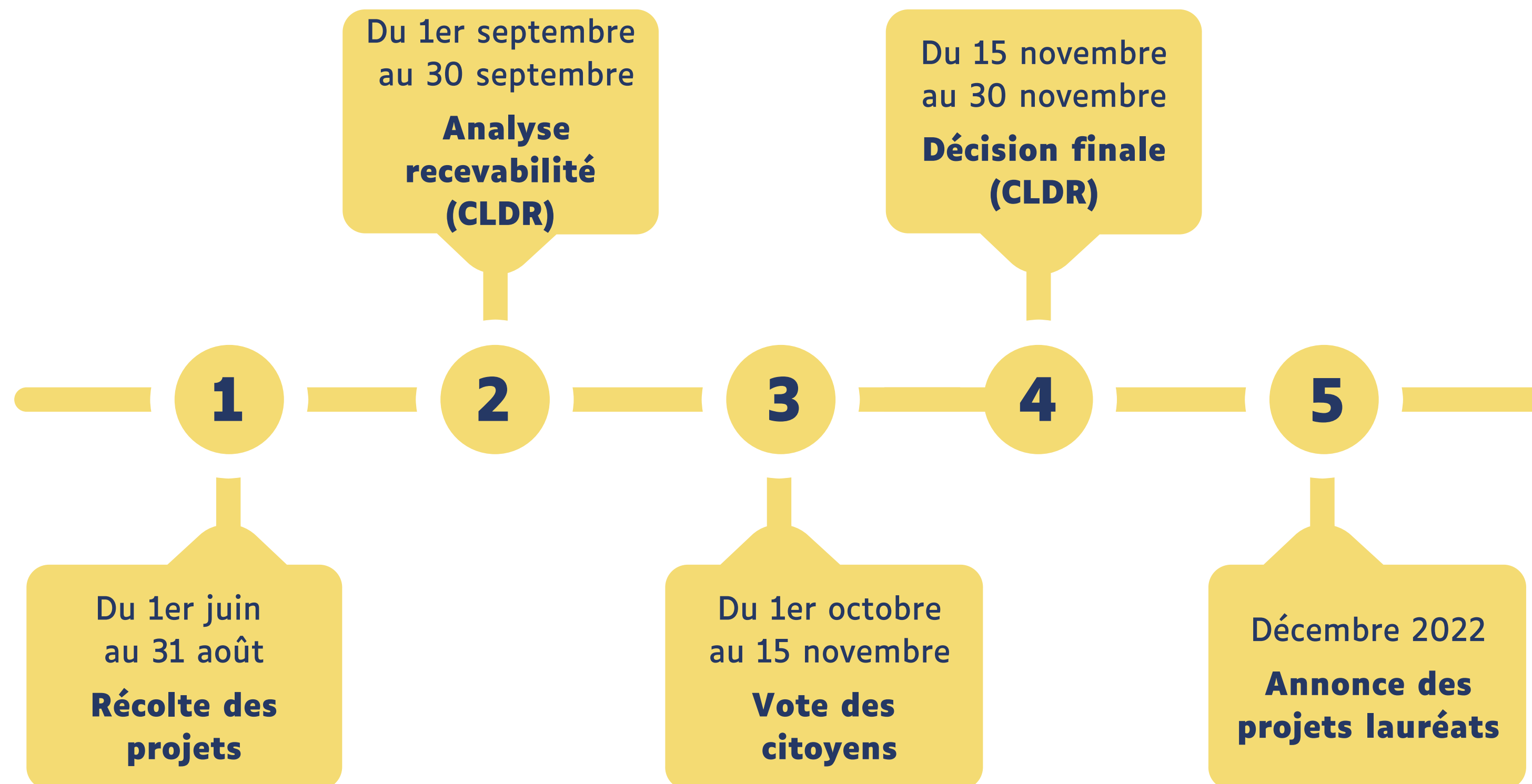
Pour ce budget participatif, la Commune de Ittre et la
Wallonie allouent un montant global de
20.000 euros

Le budget total d'un projet proposé ne peut dépasser les
10.000 euros

De cette façon, au moins deux projets proposés pourront être réalisés



LE CALENDRIER DU BUDGET PARTICIPATIF



COMMENT DÉPOSER UN PROJET?

Remplir le formulaire de candidature

1

Via la plateforme participative de la FRW (en ligne)
www.participation.frw.be

2

Commune de Ittre (en version papier)

Mr Thibaut Dumortier, chargé de projet



t.dumortier@ittre.be



067/79 43 21



Rue Planchette, 2 à 1460 Ittre



PLATEFORME PARTICIPATIVE : S'INSCRIRE

Se connecter

S'inscrire

Etape 2 de 4: Créer un compte

Prénom

Nom

Adresse e-mail

Mot de passe

Trop court (min. 8 caractères)

☐ J'ai lu et j'approuve [les Conditions générales d'utilisation.](#)

☐ J'ai lu et j'approuve [la politique de confidentialité.](#)

En vous inscrivant, vous acceptez de recevoir des e-mails envoyés depuis cette plateforme. Vous pouvez paramétrer quels e-mails vous recevez dans vos préférences utilisateur.

Prochaine étape

[Retour aux options d'inscription](#)

En savoir plus

PLATEFORME PARTICIPATIVE : DÉPOSER MON PROJET

Projet • Ittre - Budget participatif x +

participation.frw.be/fr-BE/projects/bp-ittre



Ittre - Budget participatif 2022

La commune d'Ittre et la Wallonie prévoient un montant global de 20.000 € afin de soutenir des projets citoyens qui visent l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble au sein des quartiers, des villages.

Ces projets d'intérêt général seront donc mis en place **PAR et POUR les habitants !**

Le budget participatif s'inscrit dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

Consultez la ligne du temps ci-dessous : vous y découvrirez le calendrier global en phase 1 et toutes les explications pour déposer une idée en phase 2 !

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mr Thibaut DUMORTIER, agent communal relais du PCDR : t.dumortier@ittre.be ; 067/79.43.21

À propos

[5 phases](#)

[Partager](#)

Ajouter un nouveau projet

Phases

< • >

1	2	3	4	5
Un budget participatif ?	Déposez vos projets !	Analyse par comité sélection	Vote citoyens et CLDR	Les résultats

PLATEFORME PARTICIPATIVE : DÉPOSER MON PROJET

Ittre - Budget participatif 2022

[Ajouter un nouveau projet](#)

Comment déposer votre projet ?

Votre projet répond à ces critères ? Partagez-le avec la Commune et les Ittrois en le déposant sur cette plateforme.

1. Téléchargez ci-dessous le formulaire de candidature et complétez-le.
2. Cliquez sur le bouton "Ajouter une idée", au-dessus de la ligne du temps (en-dessous du bandeau image de cette page).
3. Complétez le champ Titre, ajoutez une brève description de votre projet, joignez une image pour l'illustrez puis téléchargez votre dossier de candidature complété (pièce jointe, dans le bas du formulaire).
4. À vous de jouer !

Vous n'arrivez pas à encoder votre projet en ligne ?

1. Téléchargez ci-dessous le formulaire de candidature et complétez-le.
2. Envoyez-le à l'administration communale d'Ittre - Mr Thibaut Dumortier , chargé de projet (t.dumortier@ittre.be; 067/79 43 21) ; Rue Planchette, 2 à 1460 Ittre

Vous préférez un formulaire papier ? Contactez Mr Thibaut Dumortier (coordonnées ci-dessus)

Le règlement complet et détaillé du budget participatif est téléchargeable ci-dessous.

Le formulaire de candidature à compléter est téléchargeable ci-dessous.

	Budget participatif PCDR Ittre -règlement - Ittre.pdf	(233.1 KB)
	Budget participatif PCDR Ittre -formulaire de candidature - Ittre.pdf	(232.0 KB)
	Budget participatif PCDR Ittre - grille d'évaluation - Ittre.pdf	(222.2 KB)
	objectifs PCDR Ittre.pdf	(227.2 KB)

PLATEFORME PARTICIPATIVE : DÉPOSER MON PROJET

Idées

Chercher

Aléatoire ▼ Étiquettes ▼

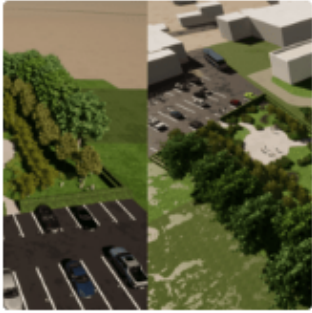


Espace kiosque convivial

 Caroline Dandois • il y a 10 mois Le projet consiste à installer un « espace kiosque »...

 2

9565 €



Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre

Bernard Bolle • il y a 10 mois Le projet citoyen développé par les habitants du village de Corroy-le-...

 2

8050 €



PROJET DE BIODIVERSITÉ DANS LE QUARTIER

Fabrice Vandermesse • il y a 10 mois Le projet consiste à amener de la Biodiversité dans le Quartier A tous...

 1

8810 €



IL Y A DE LA VIE DERRIERE LA GARE !

Béatrice Martin • il y a 10 mois Il y a de la Vie derrière la Gare est une organisation existante reprenant les...

 0

1000 €



Marche Gourmande & didactique

 Benjamin Gérard • il y a 10 mois Le projet vise la relance à petite échelle de l'économie locale...



Part âge Gens

 Administrateur FRW • il y a 10 mois Découvrir les commerçants du passé et tisser des liens...

COMMENT VOTER ?

1

Via la plateforme participative de la FRW (en ligne)
www.participation.frw.be

2

Commune de Ittre (en version papier)

Mr Thibaut Dumortier, chargé de projet



t.dumortier@ittre.be



067/79 43 21



Rue Planchette, 2 à 1460 Ittre



COMMENT VOTER ?

Projet • Ittre - Budget participatif x +

participation.frw.be/fr-BE/projects/bp-ittre/4

Accueil Communes v À propos FAQ

Caroline FRW

Ittre - Budget participatif 2022

La commune d'Ittre et la Wallonie prévoient un montant global de 20.000 € afin de soutenir des projets citoyens qui visent l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble au sein des quartiers, des villages.

Ces projets d'intérêt général seront donc mis en place **PAR et POUR les habitants !**

Le budget participatif s'inscrit dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

Consultez la ligne du temps ci-dessous : vous y découvrirez le calendrier global en phase 1 et toutes les explications pour déposer une idée en phase 2 !

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mr Thibaut DUMORTIER, agent communal relais du PCDR : t.dumortier@ittre.be ; 067/79.43.21

À propos

[5 phases](#)

[Partager](#)

Phases

1

2

3

4

5

Un budget participatif ?

Déposez vos projets !

Analyse par comité sélection

Vote citoyens et CLDR

Les résultats

4

Vote citoyens et CLDR

15 octobre 2022 - 15 novembre 2022

Comment voter ?

Vous disposez d'une enveloppe de **20.000 euros à utiliser**. Vous pouvez mettre dans votre panier les différents projets que vous souhaitez soutenir, **sans dépasser l'enveloppe budgétaire allouée.**

COMMENT VOTER ?

← → ↺ ↻

participation.frw.be/fr-projects/gembloixbp/4

☆

🔍

👤

⋮

🛒 Mon panier

Votre budget: 20 000 €

Ajouté à votre panier: 0 €

Gérer le panier

Soumettre mon panier

Idées

Chercher

🔍

Aléatoire ▾

Étiquettes ▾



Espace kiosque convivial

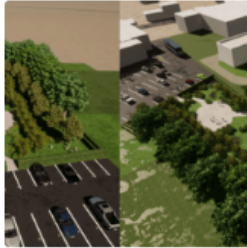
C

Caroline Dandois • il y a 10 mois

Le projet consiste à installer un « espace kiosque »...

2

9 565 €



Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre

Bernard Bolle • il y a 10 mois

Le projet citoyen développé par les habitants du village de Corroy-le-...

2

8 050 €



PROJET DE BIODIVERSITÉ DANS LE QUARTIER

Fabrice Vandermesse • il y a 10 mois

Le projet consiste à amener de la Biodiversité dans le Quartier A tous...

1

8 810 €



IL Y A DE LA VIE DERRIERE LA GARE !

Béatrice Martin • il y a 10 mois

Il y a de la Vie derrière la Gare est une organisation existante reprenant les...

0

1 000 €



Marche Gourmande & didactique

Benjamin Gérard • il y a 10 mois

Le projet vise la relance à petite échelle de l'économie locale...



Part âge Gens

Administrateur FRW • il y a 10 mois

Découvrir les commerçants du passé et tisser des liens...

FRW

J'adore ce projet !
Je lui attribue
du budget

PERSONNE DE CONTACT

Commune de Ittre (en version papier)

Mr Thibaut Dumortier, chargé de projet



t.dumortier@ittre.be



067/79 43 21



Rue Planchette, 2 à 1460 Ittre



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE D'ITTRE

Réunion de la CLDR d'Ittre

Le mardi 24 mai 2022

Procès-verbal

Participants :

• **CLDR**

Membres citoyens : Carl DE BIE, Michel FERRARD, Christophe GHELLYNCK, Nadine LEBAS, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Ronny MARTIN, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH.

Membres mandataires : Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT, Luc SCHOUKENS, Jacques WAUTIER.

• **Administration communale :** Thibaut DUMORTIER, Marie-JoséARIAS.

• **Fondation Rurale de Wallonie :** Martine GILLES, Nicolas BOSMANS.

Excusés :

• **Membres citoyens CLDR :** ConcettaAGRO, Frédéric BUXIN, Michèle COUNSON, Carine DE LICHTERVELDE, René DE LEENER, Thierry DEWULF, Philippe DODION, Marc-Olivier LECLERCQ, Nathalie LOURTIE, Luc MARSIA, Pierre MARSILLE, Christian NOLS, David OLANDESE, Sophie PEETERBROECK, Valérie PETIT, Brigitte POUILLARD, Bernard QUAIRIAUX, Stéphane SCHALLIER Paul SERNEELS, Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE.

• **Membres mandataires CLDR :** Jacques WAUTIER.

Annexes :

- Ppt de la conduite de réunion
- Documents de référence pour le suivi de l'appel à projets Budget participatif

Ordre du jour

- ☐ **Approbation** - PV 8 février 2022
 - ☐ **Information** - Comité de sélection et jury des projets du Budget participatif - Rôle de la CLDR
 - ☐ **Information** - Appel à projets BiodiverCité 2022 – Proposition
 - ☐ **Information** - Maison rurale d'Haut-Ittre – Etat de situation
 - ☐ **Divers**
-

1. Approbation du PV du 08/02/2022

Le PV est approuvé, sans remarques.

2. Budget participatif – comité de sélection et jury final - CLDR

Le budget participatif (montant global de 20.000 €) est alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire ittrois (en lien avec les objectifs du PCDR d'Ittre).

Un projet qui améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable, qui répond au moins à un objectif du PCDR d'Ittre, qui est réalisé sur propriété publique communale, qui correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un événement à portée communale.

L'appel à projets a été lancé ce 2 mai lors d'une conférence de presse à laquelle la CLDR a été conviée ([reportage TVCom](#) et article L'Avenir).

Il sera annoncé dans le bulletin communal (Le petit Tram), distribué en toutes-boîtes début juin.

L'appel à projets est visible sur le [site web](#) et la [page facebook](#) de la Commune d'Ittre ainsi que sur le [site Rural'ittre](#) (dédié au PCDR).

Un lien renvoie vers la [plateforme participative en ligne](#) (gérée par la FRW).

Pour les personnes qui le souhaitent, la version papier ou numérique est disponible via Thibaut Dumortier, chargé de projet à l'administration communale.

La FRW rappelle les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets (en annexes).

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important :

- **Comité de sélection des projets** sur base d'une grille d'analyse de la recevabilité (en annexe)
- **Jury** sur base des votes CLDR + votes citoyens (50/50).

La FRW présente la plateforme participative en ligne et le calendrier de l'appel à projets :

- 1^{er} juin au 31 août : dépôt des projets (formulaire à remplir)
- **21 septembre : analyse de la recevabilité des projets (réunion CLDR)**
- 1^{er} octobre au 15 novembre : vote des citoyens
- **24 novembre : décision finale des lauréats (réunion CDR)**

Commentaires CLDR

- Les membres de la CLDR pourront-ils avoir accès aux formulaires des projets déposés, avant la réunion de la CLDR du 21 septembre ? oui
- Il est suggéré de faire un courrier à toutes les associations pour les avertir et les informer de l'appel à projets.
- Il est demandé des exemples de projets réalisés par d'autres communes dans le cadre de Budget participatif. La FRW mentionne à titre d'illustration des projets lauréats en 2021 à Gembloux : forêt-jardin dans le centre d'un village, parcours permanent de marche/course à pied, marche gourmande et didactique, biodiversité dans un quartier, espace mémoire musée, activité conviviale, journée sans voiture dans un quartier.
- Peut-on être rassuré sur le fait que les projets déposés sont bien estimés et balisés financièrement ?
 - Dans le formulaire de candidature, il est demandé au porteur de projet un descriptif détaillé du budget.
 - Quand le projet est sélectionné et lauréat, c'est la Commune qui gérera la réalisation du projet par marché public d'appel d'offres. Si le porteur de projet est une asbl (statut juridique), elle peut elle-même faire le marché public d'appel d'offres.

3. Appel à projets BiodiverCité 2022 - proposition

Le but de cet appel à projets annuel de la Wallonie adressé aux communes est de renforcer le maillage écologique impactant pour la biodiversité.

Le subside est de 100 % pour un montant plafond de 12.000 € pour différentes actions.

Les domaines éligibles sont :

- Les zones humides, mares, cours d'eau
- Les sentiers et chemins

- Les plantations
- La protection d'espèces et de sites
- Les pollinisateurs
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La biodiversité et le bâti
- Les cimetières nature
- La sensibilisation (maximum 2.500 €)
- La distribution de plants d'arbres lors de la semaine de l'Arbre en novembre 2023 (thème : la haie anti-érosive) (maximum 2.000 €)

Les postes d'équipement et d'aménagement éligibles sont décrits dans la vade-mecum BiodiverCité : <http://environnement.wallonie.be/semaine-arbre/docs/2022/Vademecum-BiodiverCite-2022.pdf>

Marie-José Arias, éco conseillère communale, présente la proposition de fiches-actions à rentrer par la Commune pour le 8 juin au plus tard sur le guichet des Pouvoirs Locaux.

Fiches-actions déposées en 2022 – à réaliser pour mars 2024	Montants
Projection Film nature	600 €
Impression Folder nature	300 €
Balade plantes sauvages comestibles	200 €
Balade champignons	100 €
Balade chauves-souris	0 €
Matériel opération Batraciens	200 €
Végétalisation cimetières	8.600 €
Distribution de plants à la Semaine de l'Arbre	2.000 €

Marie-Josée distribue le folder « A la découverte des espaces naturels à Ittre, Haut-Ittre, Virginal ». Ce folder a eu beaucoup de succès, il est distribué au service d'urbanisme et au syndicat d'initiative. Il devrait être réimprimé.

L'opération Batraciens est bien suivie par un groupe de bénévoles.

Une nouvelle action est proposée pour **végétaliser les cimetières**, vu le zéro phyto.

L'asbl Ecowal a fait un rapport à la Commune avec un état des lieux et des propositions :

- faciliter l'entretien par les ouvriers communaux
- rendre le lieu agréable

- mettre en valeur le petit patrimoine.

La FRW rappelle qu'il y a l'obligation de tenir une réunion annuelle d'informations aux citoyens.
Quand ? **Cette réunion pourrait se faire en même temps que la projection du Film Nature (probablement en septembre).**

Commentaires CLDR

- Il est suggéré pour le Folder Espaces naturels d'indiquer les distances des circuits, lors de la réédition.
- Pour le prochain appel à projets, il est proposé de faire une fiche-action pour des plantations de haies et d'arbres.

4. Maison rurale d'Haut-Ittre – état de la situation

Le Bourgmestre rappelle le contexte du dossier qui était arrivé à un dépassement budgétaire beaucoup trop important au stade du projet définitif (cahier des charges des travaux).

La Commune a décidé :

- la révision de l'aménagement avec sobriété
- l'arrêt de la collaboration avec l'auteur de projet
- la demande d'un avenant temporel à la Ministre de la Ruralité

La Ministre Tellier soutient la Commune dans le fait de vouloir revoir à la baisse les coûts d'aménagement et a chargé son Administration de proposer un avenant temporel à la convention-faisabilité en Développement Rural.

Le Conseil communal vient d'approuver cet avenant temporel (24 mois pour réintroduire un nouveau projet définitif).

Un nouvel avant-projet devra être approuvé par la CLDR.

Commentaires CLDR

- Il est demandé de continuer à bien faire attention à l'économie d'énergie dans la rénovation du bâtiment et de penser, si possible, à l'énergie renouvelable.

5. Divers et agenda

Démission CLDR: Charles HAINE

Agenda CLDR :

- ☐ **Mercredi 21 septembre à 19h30** – Comité sélection projets Budget participatif
- ☐ **Jeudi 24 novembre à 19h30** – Jury vote projets Budget participatif

Appel à projet Cœur de Village (Ministre Collignon) :

Le Bourgmestre souligne l'intérêt du PCDR et de la CLDR pour pouvoir répondre.

En effet, deux fiches-projet peuvent servir de référence :

Centre d'Iltre (FP 2.07) et Espace Bauthier (FP 2.05)

A suivre avec la CLDR.

La Secrétaire de la CLDR,



Martine GILLES (FRW)

Le Président de la CLDR,



Christian FAYT (Bourgmestre)

RÉUNION CLDR – 24 MAI 2022



0. Compte rendu du 8 février - approbation
1. Appel à projets BiodiverCité 2 – information
2. Appel à projets Budget participatif – rôle de la CLDR
3. Maison rurale d'Haut-Ittre – avenant temporel
4. Divers

1. Appel à projets BiodiverCité 2

(jusqu'au 8 juin)

Réalisation de projets utiles pour renforcer
le maillage écologique & impactant pour
la biodiversité



NATURE

- **10.000€** Fiches-actions

(max 2.500€ en sensibilisation)

- **2.000€** Achat de plants

Semaine de l'arbre 2023

100%

12.000 €

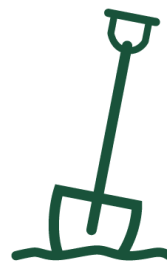
par commune et par an



**ZONES HUMIDES,
MARES ET COURS D'EAU**



**SENTIERS
ET CHEMINS**



PLANTATIONS



**PROTECTION
D'ESPÈCES
& DE SITES**



POLLINISATEURS



**LUTTE CONTRE
LES EEE**

- Site accessible au public
- Commune propriétaire du terrain ou convention de gestion de 15 ans
- Hors site de la RW, cours d'eau navigable et 1^{er} catégorie



**BIODIVERSITÉ
& BÂTI**



**CIMETIÈRES
NATURE**



SENSIBILISATION



Rencontre avec Pascal Colomb



cimetières, prairies fleuries
et fleurissement raisonné

info@ecowal.be



Fiches-actions déposées en 2022 – à réaliser pour mars 2024	Montants
Projection Film nature	600 €
Impression Folder nature	300 €
Balade plantes sauvages comestibles	200 €
Balade champignons	100 €
Balade chauves-souris	0 €
Matériel opération Batraciens	200 €
Verdurisation cimetières	8.600 €
Distribution de plants à la Semaine de l'Arbre	2.000 €

2. Appel à projets Budget participatif



BUDGET PARTICIPATIF DE ITTRE

1ÈRE ÉDITION - 2022



**À vos
projets !**



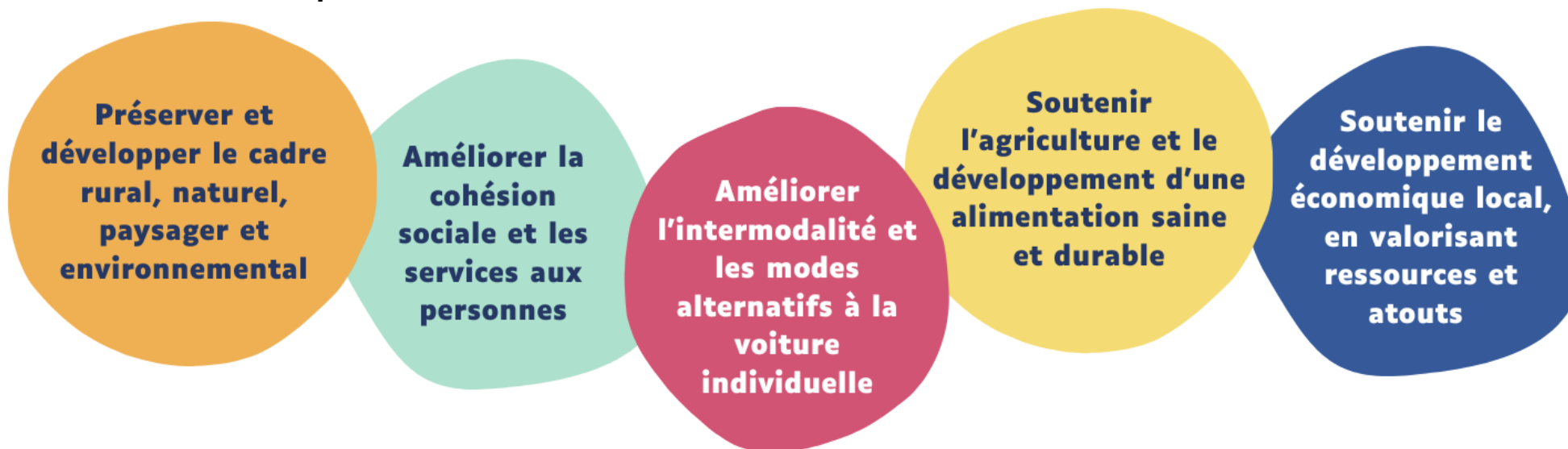
Un budget participatif, c'est quoi ?

- Budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs (en lien avec les objectifs du PCDR d'Ittre)
- Quote-part financière de la Wallonie (Développement Rural)
(1 € Commune = 1 € Wallonie, maximum 10.000 €)
- Documents de référence à respecter
(règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité)
- **Rôle important de la Commission Locale de Développement Rural**
(analyse des projets et décision finale sur base des votes)

Quel type de projet ?

Un projet qui...

- améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- répond au moins à un objectif du PCDR d'Ittre



- est réalisé sur propriété publique communale
- correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un événement à portée communale

Qui peut déposer un projet ?

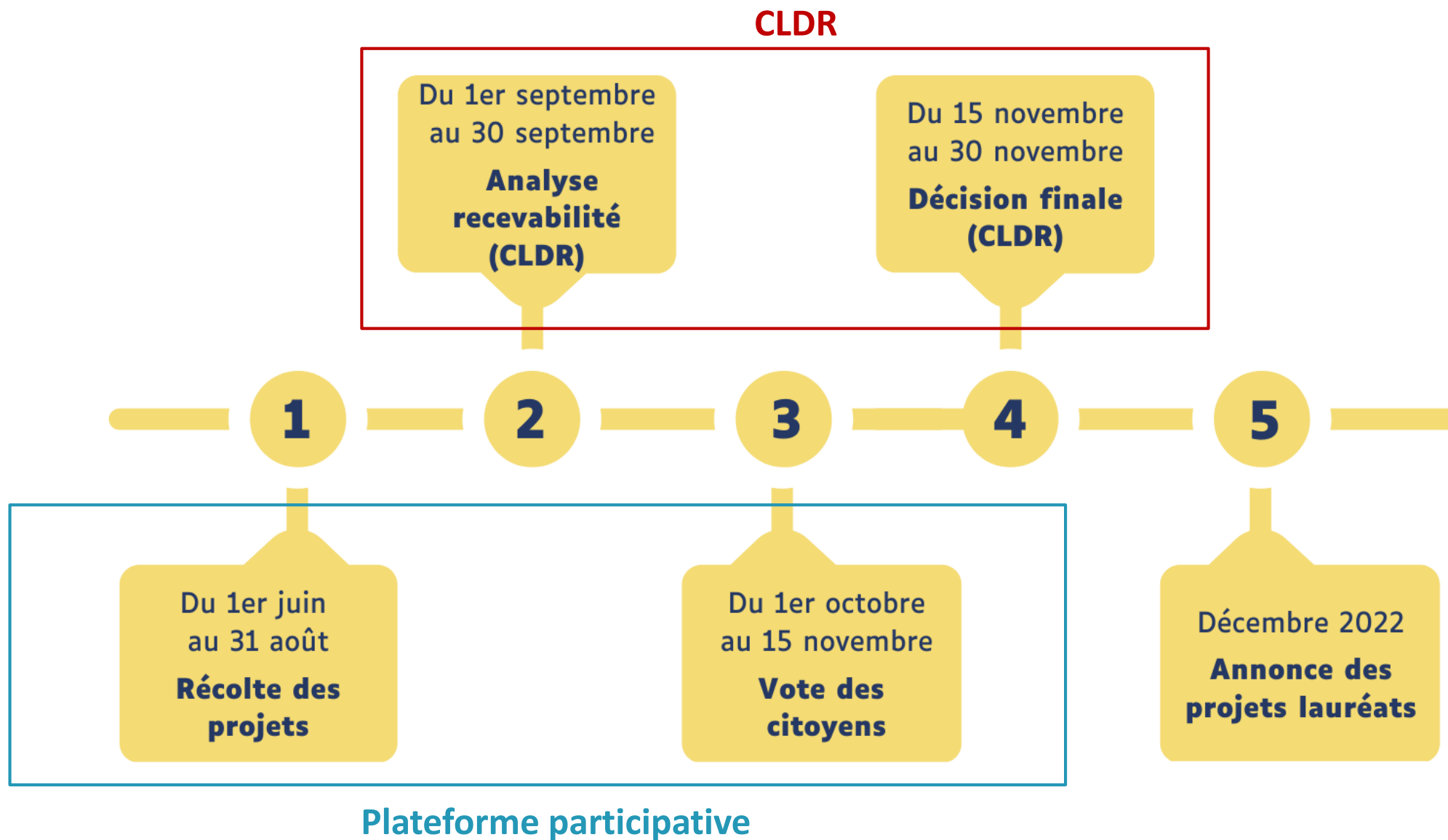
- des groupement de citoyens d'au moins 5 habitants domiciliés à Ittre
- des associations locales

Quel budget ?

Pour ce budget participatif, la Commune de Ittre et la Wallonie allouent un montant global de 20.000 euros

Le budget total d'un projet proposé ne peut dépasser les **10.000 euros**.
De cette façon, au moins deux projets proposés pourront être réalisés.

Le calendrier



La récolte des projets



ects/bp-ittre

Ittre - Budget participatif 2022

Ajouter un nouveau projet

Comment déposer votre projet ?

Votre projet répond à ces critères ? Partagez-le avec la Commune et les Ittrois en le déposant sur cette plateforme.

1. Téléchargez ci-dessous le formulaire de candidature et complétez-le.
2. Cliquez sur le bouton "Ajouter une idée", au-dessus de la ligne du temps (en-dessous du bandeau image de cette page).
3. Complétez le champ Titre, ajoutez une brève description de votre projet, joignez une image pour l'illustrez puis téléchargez votre dossier de candidature complété (pièce jointe, dans le bas du formulaire).
4. À vous de jouer !

Vous n'arrivez pas à encoder votre projet en ligne ?

1. Téléchargez ci-dessous le formulaire de candidature et complétez-le.
2. Envoyez-le à l'administration communale d'Ittre - Mr Thibaut Dumortier , chargé de projet (t.dumortier@ittre.be; 067/79 43 21) ; Rue Planchette, 2 à 1460 Ittre

Vous préférez un formulaire papier ? Contactez Mr Thibaut Dumortier (coordonnées ci-dessus)

Le règlement complet et détaillé du budget participatif est téléchargeable ci-dessous.

Le formulaire de candidature à compléter est téléchargeable ci-dessous.

 [Budget participatif PCDR Ittre - règlement - Ittre.pdf](#) (233.1 KB)

 [Budget participatif PCDR Ittre - formulaire de candidature - Ittre.pdf](#) (232.0 KB)

 [Budget participatif PCDR Ittre - grille d'évaluation - Ittre.pdf](#) (222.2 KB)

 [objectifs PCDR Ittre.pdf](#) (227.2 KB)

La récolte des projets

1

Du 1er juin
au 31 août

**Récolte des
projets**

Idées

Chercher



Aléatoire ▾

Étiquettes ▾



Espace kiosque convivial



Caroline Dandois • il y a 10 mois Le projet consiste à installer un « espace kiosque »...



2

9565 €



Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre

Bernard Bolle • il y a 10 mois Le projet citoyen développé par les habitants du village de Corroy-le-...



2

8050 €



PROJET DE BIODIVERSITÉ DANS LE QUARTIER

Fabrice Vandermesse • il y a 10 mois Le projet consiste à amener de la Biodiversité dans le Quartier A tous...



1

8810 €



IL Y A DE LA VIE DERRIERE LA GARE !

Béatrice Martin • il y a 10 mois Il y a de la Vie derrière la Gare est une organisation existante reprenant les...



0

1000 €



Marche Gourmande & didactique



Benjamin Gérard • il y a 10 mois Le projet vise la relance à petite échelle de l'économie locale...



Part âge Gens



Administrateur FRW • il y a 10 mois Découvrir les commerçants du passé et tisser des liens...

Le rôle de la CLDR : analyse de recevabilité des projets



Du 1er septembre
au 30 septembre

**Analyse
recevabilité
(CLDR)**

2

L'analyse de la recevabilité des
projets se fera lors de la
réunion CLDR
le mercredi 21/09/22



Oui! Il répond à
tous les critères



CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Ittre et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 50% du budget total investi par la Commune ?	OUI	NON

Se fait sur base de la
grille d'évaluation
> critères objectifs <



Le rôle de la CLDR : sélection des projets



Réunion CLDR
le mercredi 21/09/22



Up Radio - Une nouvelle radio pour tous les Perwéziens

FRW Michaël Pluijgers - FRW • il y a 2 ans La radio en FM ou sur le net est un média fort prisé. Il perm...

83 2 3

ACCEPTÉE



Spray Art - Embellissement d'infrastructures urbaines

FRW Michaël Pluijgers - FRW • il y a 2 ans Nous sommes une équipe d'artisans peintres...

77 3 2

ACCEPTÉE



Label « Commerce Objectif Zéro Déchet »

Stéphanie Lelong • il y a 2 ans Dans le but de limiter les déchets liés aux emballages à usage unique et...

73 1 0

ACCEPTÉE



Le Four à Pain Villageois

Rita Mertens • il y a 2 ans Notre projet est de créer un four à pain villageois dans l'entité de...

65 0 3

ACCEPTÉE



OKB - Chalet de rangement de matériel associatif à Orbais

FRW Michaël Pluijgers - FRW • il y a 2 ans Implantation d'un chalet servant de local de...

29 5 0

ACCEPTÉE



Plaine du Boléro

Marjorie Dumortier • il y a 2 ans Nous sollicitons l'aide du budget participatif pour installer un module de jeu ...

0

NON RETENUE



Remise en état des panneaux indicateurs des sentiers de l'entité de Perwez

Jacques Luyckx • il y a 2 ans Dans le cadre de la réhabilitation des sentiers perwéziens, initiée e...

0

NON RETENUE

Le vote des citoyens

3

Du 1er octobre
au 15 novembre

**Vote des
citoyens**

J'adore ce projet !
Je lui attribue
du budget



participation.frw.be/fr/...

Mon panier

Votre budget: 20 000 €

Ajouté à votre panier: 0 €

Gérer le panier

Soumettre mon panier

Idées

Chercher

Aléatoire Étiquettes



Espace kiosque convivial

Caroline Dandois • il y a 10 mois Le projet consiste à installer un « espace kiosque »...

2 9565 €



Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre

Bernard Bolle • il y a 10 mois Le projet citoyen développé par les habitants du village de Corroy-le-...

2 8050 €



PROJET DE BIODIVERSITÉ DANS LE QUARTIER

Fabrice Vandermesse • il y a 10 mois Le projet consiste à amener de la Biodiversité dans le Quartier A tous...

1 8810 €



IL Y A DE LA VIE DERRIERE LA GARE !

Béatrice Martin • il y a 10 mois Il y a de la Vie derrière la Gare est une organisation existante reprenant les...

0 1000 €



Marche Gourmande & didactique

Benjamin Gérard • il y a 10 mois Le projet vise la relance à petite échelle de l'économie locale...



Part âge Gens

Administrateur FRW • il y a 10 mois Découvrir les commerçants du passé et tisser des liens...

Le décompte des votes des citoyens

Le projet qui a été mis le plus de fois dans le panier reçoit le plus de points.

3

Du 1er octobre
au 15 novembre

**Vote des
citoyens**

☐	Installation d'un abri pour vélos au centre de Courrière	Non attribué	il y a 7 mois	👍 0	👎 0	79		
				1	2	3	4	5
☐	Pump track	Non attribué	il y a 7 mois	👍 0	👎 0	46		
				1	2	3	4	5
☐	Réfection de la potale Saint-Joseph de CRUPET	Non attribué	il y a 7 mois	👍 0	👎 0	83		

Exemple: s'il y a 11 projets, attribution des points de 1 à 11.
Celui qui a eu le plus de votes reçoit 11 points et celui qui en a eu le
moins reçoit 1 point

Le rôle de la CLDR : décision finale des lauréats

Lors de la réunion CLDR
le jeudi 24/11/22

Du 15 novembre
au 30 novembre

**Décision finale
(CLDR)**

4

50%

Vote des citoyens

50%

Vote de la CLDR

Le rôle de la CLDR : décision finale des lauréats

CLASSEMENT DE LA CLDR

Du 15 novembre
au 30 novembre
**Décision finale
(CLDR)**

4

- Discussion autour du résultat des votes citoyens. Argumentation de chacun.
- Tous ensemble, trouver un accord sur le classement des projets selon le même principe de pondération que celui des votes citoyens : le projet que la CLDR veut mettre le plus en avant reçoit le plus de points et ainsi de suite.
- Pour chaque projet, addition des points attribués par le vote citoyen et des points attribués par la CLDR. Cela donne un classement final.
- En partant du projet qui a reçu le plus de points au total, on fait rentrer le plus de projets possible dans le budget.

3. Maison rurale d'Haut-Ittre



Avenant temporel de 24 mois pour aboutir à un nouveau cahier des charges pour travaux d'aménagement



4. Divers & agenda

COMMUNE DE ITTRE

BUDGET PARTICIPATIF – 2022

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – « Titre du projet »

⇒ **Porteurs de projet**

- A. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE **PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE** (Indiquez laquelle).

REMPLISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

Nom de l'association :

Adresse :

COORDONNÉES DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT VALABLEMENT L'ASSOCIATION :

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

DOCUMENT À ANNEXER :

- PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature.
- Statuts de l'association

Date et signature :

B. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE **ASSOCIATION DE FAIT OU D'UN GROUPEMENT DE CITOYENS.**

REMPLISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LE PROJET :

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

PERSONNES SOUTENANT LE PROJET (MINIMUM 5 PERSONNES) :

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
...			

⇒ Le projet

C. RÉPONDEZ DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS PRÉCISE AUX QUESTIONS SUIVANTES.

1. Décrivez en quelques mots votre projet et quels sont ses objectifs ? (12 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. En quoi votre projet s'inscrit-il dans les objectifs du Programme communal de développement rural de la commune de Ittre (PCDR) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Description du projet

a. Quelle est la localisation du projet ?

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale afin de vous faire aider et de vérifier que la localisation de votre projet répond bien aux critères de l'article 4 du règlement.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

b. Décrivez les investissements ou/et les dépenses matérielles souhaités.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- c. Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum % du montant total de l'enveloppe annuelle prévue).

Chaque investissement ou/et chaque achat doivent être estimés.

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour vous faire aider).

Complétez le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) : €

- d. Décrivez les mesures pour la durabilité du projet.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

e. Le projet sera réalisé par :

Cochez la case qui correspond.

- ☐ La commune
- ☐ Par nous, porteur de projet

5. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMMUNE DE ITTRE

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2022

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Ittre et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 50% du budget total investi par la Commune ?	OUI	NON

9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?		
<i>Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif :</i>		
☐ LE MAINTIEN, L'AMÉLIORATION ET LA VALORISATION DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT	OUI	NON
☐ LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION D'UNE QUALITÉ DE VIE ET D'UN NIVEAU DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION		
☐ LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET SON ANCRAGE LOCAL		
☐ L'AUGMENTATION DU DEGRÉ D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE		

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 15 octobre au 15 novembre 2022 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.

ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le conseil communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 15 février 2022, a décidé d'affecter une partie du budget communal, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartiers (groupement de minimum 5 citoyens) ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- A améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- A mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune.

ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Tout citoyen résidant dans la commune de Ittre peut répondre à l'appel à projets. Cependant, il convient d'être organisé sous l'une des deux formes suivantes :

1. *Le projet est porté par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...).*

Un PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle ainsi qu'une copie des statuts doivent être annexées au formulaire de candidature.

2. *Le projet est porté par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique.*

Dans ce cas, un porteur de projet est désigné représentant des personnes physiques de l'association de fait ou du comité.

Sous cette forme, le formulaire de candidature à compléter doit être signé par un minimum de 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Ittre.

Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet dont le montant ne peut dépasser 50% du budget total investi annuellement par la commune (cf. Article 5).

ARTICLE 4 : TERRITOIRE D'ACTION

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de Ittre, sur le domaine public propre de la commune (droit réel). La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

ARTICLE 5 : BUDGET

Le Conseil communal, au travers du vote annuel du budget, arrête les montants des crédits (ordinaire ou extraordinaire) consacrés au projet de budget participatif.

Chaque projet ne pourra pas consommer plus de 50% du budget total alloué.

ARTICLE 6 : COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection sera composé des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR, organe représentatif de la population mis en place dans le cadre de l'Opération de développement rural de la commune) complété, au besoin, par des membres de l'administration communale, en concertation avec la CLDR.

Les membres de la CLDR, introduisant un dossier, ne pourront être membre du comité de sélection.

La CLDR, officiant en tant que comité de sélection, se réunira en séance plénière et examinera, sur base d'une grille d'analyse (cf. Annexe n°3) la recevabilité des différents dossiers de candidatures.

Les projets considérés comme recevables par le comité de sélection seront soumis au vote des citoyens.

La décision du comité sera sans appel. Elle sera transmise au Collège Communal qui organisera le vote des citoyens, de préférence sur base d'une méthode de vote en ligne.

La Commune veillera à mettre à disposition des citoyens ne disposant pas des moyens technologiques nécessaires à l'utilisation d'outil numérique des canaux de participation complémentaires : a minima un formulaire papier à remplir et déposer dans une urne et, dans la mesure du possible, des bornes numériques disponibles à l'administration communale et/ou une permanence dans l'EPN ou la bibliothèque communale, etc. Ces moyens complémentaires à l'utilisation d'un outil numérique seront mis à disposition tant pour le dépôt d'idées que pour la phase du vote citoyen.

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

1. Le dossier de candidature doit être :
 - ✓ Complet (formulaire de candidature (annexe 2) doit être dûment complété) ;
 - ✓ Envoyé numériquement ou remis sous format papier à la commune dans les délais prescrits.
2. La validité du candidat selon l'article 3.
3. Le projet doit :
 - ✓ Respecter la localisation prévue à l'article 4 ;
 - ✓ Rencontrer l'intérêt général ;
 - ✓ Contribuer à au moins un objectif du PCDR ;
 - ✓ Avoir un coût inférieur à 50% du montant de l'enveloppe mise à disposition par la commune pour le budget participatif défini à l'article 5 ;
 - ✓ Correspondre à une dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou proposer des dépenses matérielles permettant la concrétisation d'un événement à portée communale (les projets liés à une dépense de fonctionnement sont exclus) ;
 - ✓ Proposer un budget réaliste et suffisamment détaillé par rapport à la description des investissements ;
 - ✓ Correspondre à un des deux types de projets suivants (cf. Article 10) :
 - Réalisé par la commune ;
 - Réalisé par le porteur de projet.

ARTICLE 8 : PUBLICITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant à l'appel à projet, les candidats acceptent que la Commune et/ou la CLDR puissent transmettre, diffuser, exposer et/ou utiliser les informations liées au projet, sur tout support, sans appel et ce, sans dédommagement. Toutefois, la Commune s'engage à citer le nom du porteur de projet et/ou de l'association, avec son accord, sur toute communication concernant les projets retenus.

ARTICLE 9 : PROCÉDURE

Le processus participatif est défini en différentes étapes :

1. **Lancement du projet de budget participatif.** Le Collège communal arrête le calendrier du budget participatif en respectant les étapes prévues par le dit-règlement et assure la communication du lancement du processus au grand public ;
2. **Dépôt des dossiers de candidatures** sous format numérique ou sous format papier à l'administration communale du 1^{er} juin au 31 août 2022;
3. **Sélection des projets** sur base de la grille d'analyse par le comité de sélection (Annexe n°3) pour le 30 septembre 2022. Si le montant total des projets retenus est inférieur ou égal à l'enveloppe budgétaire annoncée par la Commune, le comité de sélection transmet au Collège communal et la procédure se poursuit directement à l'étape 5 ;
4. **Vote des citoyens** en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 15 octobre au 15 novembre 2022 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune. Ce vote citoyen comptera pour 50%. Parallèlement, les membres du comité de sélection votent. Ce classement compte également pour 50% ;
5. Le classement sur base des deux scrutins et suivant la pondération de 50%/50% est établi par le Comité de sélection. Sur base de celui-ci, le Comité de sélection dressera **la liste définitive des projets sélectionnés** selon les modalités suivantes :
 - Les 2 premiers projets ayant récolté le plus de votes sont obligatoirement retenus ;
 - Les projets suivants dans le classement citoyen sont retenus s'ils rentrent dans le budget restant de l'enveloppe, après déduction des premiers projets donc. S'ils dépassent le solde disponible, c'est le projet suivant dans le classement qui est alors sélectionné et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Le comité transmettra le classement citoyen et la sélection auprès du Collège Communal;

6. **Information et publicité des résultats.** Le Collège communal informe les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et en fait la publicité sur le site internet communal et dans son bulletin communal.

ARTICLE 10 : CONCRÉTISATION DU PROJET

✓ PROJET RÉALISÉ PAR LA COMMUNE DE ITTRE :

Possibilité pour :

- *Les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) (cf. Article 3.1) ;*
- *Pour les projets portés par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique (cf. Article 3.2)*

La prise en charge de la gestion et de l'exécution du projet (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) se fera par l'administration communale en concertation avec le porteur de projet.

✓ PROJET RÉALISÉ PAR LE PORTEUR DE PROJET :

Possibilité pour :

- *Les projets portés par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) (cf. Article 3.1) ;*

Le porteur de projet ayant manifesté son désir de réaliser lui-même son projet dans le dossier de candidature devra introduire auprès de la commune une déclaration de créance comportant les pièces justificatives suivantes :

- PV de réception provisoire prouvant la réalisation des travaux, notamment par des photos.
- La liste des dépenses justifiées par des factures et la preuve d'une mise en concurrence de trois demandes de prix.

L'aide financière est destinée à couvrir les dépenses d'investissement, à l'exclusion des frais de gestion et des frais de personnel (les porteurs de projet ne peuvent pas se rémunérer).

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Le 21 septembre 2022

Compte rendu de la séance plénière

Présents :

CLDR – composante citoyenne : 15 membres – Concetta AGRO, Frédéric BUXIN, Carl DE BIE, René DE LEENER, Christophe GHELLYNCK, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Luc MARSIA, Pierre MARSILLE, Ronny MARTIN, Christian NOLS, David OLANDESE, Valérie PETIT, Brigitte POUILLARD, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH

CLDR – composante mandataire : 3 membres - Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT

Administration communale : Thibaut DUMORTIER

Fondation Rurale de Wallonie : Martine GILLES et Caroline DEGRAEF.

Excusés :

CLDR – composante citoyenne : 9 membres - Carine DE LICHTERVELDE, Thierry DEWULF, Philippe DODION, Michel FERRARD, Nadine LEBAS, Marc-Olivier LECLERCQ, Nathalie LOURTIE, Sophie PEETERBROECK, Bernard QUAIRIAUX

CLDR – composante mandataire : 3 membres - Jacques WAUTIER, Pascal HERY, Ferdinand JOLLY

Annexe :

Power Point de conduite de réunion

Ordre du jour

- ☐ Introduction
- ☐ Approbation PV 24 mai 2022
- ☐ Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif
- ☐ Divers et Agenda

1. Introduction

Christian FAYT accueille les participants et introduit la réunion.

Martine Gilles (FRW) accueille les participants et présente le formulaire d'enquête de satisfaction par rapport à l'animation et le secrétariat assurés par l'organisme d'accompagnement, la FRW.

2. Approbation PV de la réunion du 24/05/2022

Le PV est approuvé en séance, sans remarques.

3. Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif

Martine GILLES (FRW) rappelle les principes de la démarche (cadre du Budget Participatif en Développement Rural et timing de réalisation) ainsi que les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets. Elle fait également un rappel de la ligne du temps du BP.

Suite à l'appel à projets Budget participatif lancé en mai, 4 formulaires de candidature ont été déposés pour le 31 août :

- Repair Café d'Ittre
- Plaine de jeux de Fauquez
- Piste de pétanque à Haut-Ittre
- Feu tricolore à Haut-Ittre

La CLDR doit maintenant jouer le rôle de comité de sélection des projets recevables sur base de la grille d'évaluation et du règlement.

La présentation résumée des projets est faite par Martine Gilles (FRW).

Les formulaires de candidature ainsi que la grille d'évaluation avaient été envoyées au préalable par mail aux membres CLDR. Ils sont également visibles sur la plateforme participative en ligne www.participation.frw.be.

Repair Café d'Ittre

Résumé :

- Achat de matériel pour améliorer le service du Repair Café d'Ittre
- Porté par une association de fait
- Situé à la salle Planchette (bâtiment communal)
- Sensibilisation et actions concrètes vers le zéro déchet
- Egalité, respect, solidarité et bénévolat
- **Budget de matériel :**
⇒ **883,43€**

Réalisation par la Commune (porteur de projet associé)

Analyse des critères de recevabilité :

- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** (au moins 5 signatures)
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK** (bâtiment communal et convention d'occupation)
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** (commune)
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK**
- Pas de dépenses de fonctionnement? **OK**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**

Commentaires de la CLDR :

- Au vu des délais des marchés publics, le Budget participatif est-il le plus adapté à ce genre de projet ?

Pour ce genre de petit matériel, le marché public ira très vite.

Vote à main levée :

- « Projet recevable » : 18 (unanimité)
« Projet recevable sous condition » : /
« Projet non recevable » : /

Décision = Projet recevable

Plaine de jeux de Fauquez

Résumé :

- Réaménagement de la plaine de jeux
- Porté par un groupe de citoyens
- Situé sur l'emplacement actuel de la plaine de jeux, Rue Arthur Brancart (propriété communale)
- Cohésion sociale et convivialité
- Lieu de rencontre intergénérationnel

Budget de l'investissement :

⇒ 9 340 € (estimation initiale)

⇒ 6 700,27 € (devis) + 2 000 € béton (estimation) = 8 700,27 €

Réalisation par la Commune (porteur projet associé)

Analyse des critères de recevabilité :

- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** (au moins 5 signatures)
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK** (propriété communale)
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** (commune)
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK**
- Pas de dépenses de fonctionnement? **OK**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**

Commentaires de la CLDR :

- Y'a-t-il une assurance pour les plaines de jeux ? Qui est responsable si quelqu'un se blesse ? Dans le formulaire de dépôt de projet, on peut lire que « *le comité de quartier s'engage à la pérennité du projet (entretien, sécurité, surveillance, etc.)* », comment cela se traduit-il concrètement ?

Les premiers responsables si un enfant se blesse, sont l'enfant lui-même ainsi que ses parents SAUF s'il est prouvé qu'il y a un problème de sécurité avec le jeu utilisé.

Le ministère vient vérifier la sécurité des installations chaque année. Si un jeu est endommagé ou défectueux, son accès doit être interdit ou il doit être réparé/remplacé par la commune.

Les porteurs de projet ne sont pas responsables de l'entretien et de la sécurité des jeux. Toutefois, ils peuvent avoir un rôle de surveillance. En effet, s'ils remarquent un problème de sécurité sur la place de jeux, ils sont vivement invités à le signaler à la commune.

➤ Le placement ne doit-il pas être inclus dans le budget ?

Rien n'indique dans le règlement du Budget Participatif que le placement doit être inclus dans le budget.

Le Bourgmestre explique que le placement pourrait être fait sous forme d'un chantier participatif service travaux communal et comité de citoyens.

Vote à main levée :

« Projet recevable » : 18 (unanimité)

« Projet recevable sous condition » : /

« Projet non recevable » : /

Décision = Projet recevable

Piste de pétanque à Haut-Ittre

Résumé :

- Réalisation d'une piste de pétanque
- Porté par un groupe de citoyens
- Situé autour de l'Eglise Saint-Laurent de Haut-Ittre (propriété communale)
- Créer du lien social, une dynamique « cœur de village »
- Créer des activités régulières autour de ce lieu de rendez-vous
- **Budget :**

⇒ **9 500 € + 500 € de frais de promotion (estimation initiale)**

⇒ **9 885,70 € (devis)**

Réalisation par la Commune (porteur de projet associé)

Analyse des critères de recevabilité :

- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** (au moins 5 signatures)
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK** (propriété communale)
- Nouvel endroit proposé : à l'arrière de la cour de la salle communale Haut-Ittre**
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** (commune)
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK**
- Détail de l'investissement fourni par le porteur de projet le jour de la réunion CLDR**
- Pas de dépenses de fonctionnement ? **OK**
- Le porteur de projet est d'accord de retirer les 500 € frais de promotion**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**

Commentaires de la CLDR :

- En ce qui concerne le nouvel emplacement proposé (abords de la future maison rurale de Haut-Ittre), il y a déjà un projet sur ce terrain dans le cadre du PCDR de Ittre. Comment cela se passe-t-il dans ce cas ? Peut-on vraiment voter un projet alors que le choix de l'emplacement ne semble pas abouti ?

Le projet du PCDR concernant la future maison rurale de Ittre ainsi que l'aménagement de ses abords est actuellement mis en attente. Ce projet comprenait notamment une crèche, un parking et une piste de pétanque. Une partie de ce projet (la crèche) a déjà été annulée et au vu de la hausse de prix actuelle, le projet va très certainement devoir être recentré sur la maison rurale en elle-même, sans pouvoir y inclure l'aménagement des abords. Il n'y aurait donc pas de problème à y aménager une piste de pétanque dans le cadre du budget participatif.

- Remarque générale : le devis semble très cher pour l'aménagement d'une seule piste de pétanque.
- Solution proposée : la création d'une piste de pétanque à moindre coût qui serait démontable et donc déplaçable si c'est nécessaire dans le cadre du futur projet de maison rurale.

Vote à main levée :

1 personne porteuse du projet qui ne peut pas voter.

« Projet recevable » : 11 personnes

« Projet recevable sous condition » : 6 personnes

Conditions évoquées :

- avoir plusieurs devis pour faire un vrai comparatif de prix (Remarque : cela devrait être valable pour Fauquez également dans ce cas).
 - doit s'intégrer dans le projet de la maison rurale de Haut-Ittre (localisation)
 - le caractère amovible doit être envisagé (réduction des coûts et emplacement qui risque d'évoluer avec le projet de maison rurale)
 - rencontrer le porteur de projet pour éclaircir les zones d'ombre et éventuellement revoir le projet
- « Non recevable » : /

Décision = Projet recevable (majorité)

Feu tricolore à Haut-Ittre

Résumé :

- Installation d'un feu tricolore intelligent
 - Porté par un groupe de citoyens
 - Situé Rue les Hauts du Ry-Ternel (RN280), devant l'entrée de la salle communale de Haut-Ittre
 - La sécurité dans le village
 - Favoriser la mobilité douce
- => Budget : 46 431,60 €**

Analyse des critères de recevabilité :

- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **Pas OK** (le même comité de citoyens a déjà déposé le projet de piste de pétanque, le règlement stipule 1 projet par porteur de projet !)
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **Pas OK** (sur propriété régionale)
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **Ok**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Pas OK** (le budget dépasse 10 000 €)
- Budget réaliste et précis ? **Ok** ?
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Ok**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**

Commentaires de la CLDR :

/

Vote à main levée :

1 personne porteuse du projet qui ne peut pas voter

« Projet recevable » : /

« Projet recevable sous condition » : /

« Projet non recevable » : 17 (unanimité)

Décision : projet non recevable

En conclusion

CLDR - Comité de sélection projets Budget Participatif – rapport d’analyse de recevabilité	
Repair Café d’Ittre	Projet recevable
Pleine de jeux de Fauquez	Projet recevable
Piste de pétanque à Haut-Ittre	Projet recevable <u>Points d’attention :</u> ➤ Réduire le coût ➤ Tenir compte du projet PCDR de maison rurale ➤ Envisager une piste démontable
Feu tricolore à Haut-Ittre	Projet non recevable

La CLDR en tant que comité de sélection retient 3 projets recevables et 1 projet non recevable.

Avec les 3 projets recevables, on ne dépasse pas le budget total de 20 000€. Les 3 projets seront donc réalisés.

La Commune avertira les porteurs de projets.

Il n'y aura pas de phase de votes des citoyens.

On passe directement à l'annonce des projets lauréats. Elle sera faite par la Commune.

4. Agenda et divers

- ✓ Vendredi 30 septembre à 18h, réunion publique d'information BiodiverCité + projection du Film « Wallonie Sauvage » à 19h30 au théâtre de La Valette.
- ✓ Jeudi 24 Novembre à 19h30 (Salle Planchette), réunion de la CLDR – OJ à venir

5. Clôture

Christian FAYT clôture la séance, remercie l'agent communal Thibaut Dumortier pour le suivi du Budget participatif ainsi que la FRW.

Secrétaire de séance,



Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye



Président de séance,



Christian FAYT
Bourgmestre



RÉUNION CLDR – 21 septembre 2022

0. PV réunion du 24 mai 2022 - Approbation
1. Budget participatif - Analyse de la recevabilité des 4 projets déposés
2. Divers et Agenda

Un budget participatif, quelques rappels ...

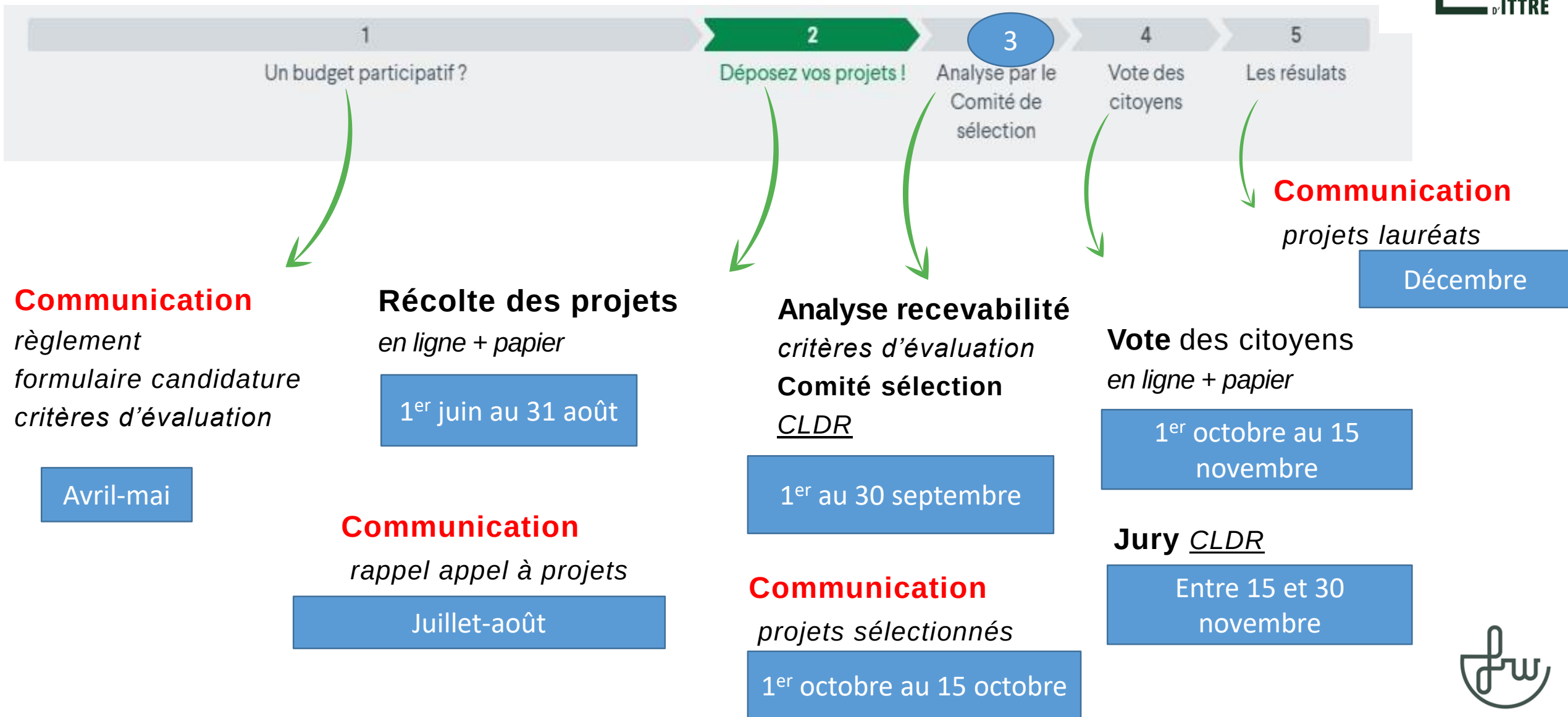


- Budget alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs dans le cadre du PCDR
- Enveloppe financière globale de 20.000 € (*1 € Commune = 1 € Wallonie*)
Arrêté ministériel notifié le 3 juin 2022 (24 mois pour décompte final déclaration créances)
- 1 seul projet par porteur et maximum 10.000 €
 - *améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt **général** et de manière **durable***
 - *répond au moins à un **objectif du PCDR** des Bons Villers*
 - *est réalisé sur **propriété communale ou bail emphytéotique***
 - *correspond à un **investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement** à portée communale (pas de frais de fonctionnement)*
- Documents de référence à respecter
règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité



Appel à projet BUDGET PARTICIPATIF

Actions durables, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR





BUDGET PARTICIPATIF DE ITTRE

1ÈRE ÉDITION - 2022

**À vos
projets !**



4 formulaires déposés :

- Repair Café – association de fait
- Plaine de jeux Fauquez – comité d'habitants
- Piste pétanque Haut-Ittre – comité d'habitants
- Feu tricolore Haut-Ittre – comité d'habitants (le même)

Grille d'évaluation de la recevabilité des projets déposés

CLDR = comité de sélection

→ *Devoir de réserve pour les membres
associés à un projet déposé*

☐ Projet recevable

☐ Projet recevable sous condition

☐ Projet non recevable



Repair Café d'Ittre

- Achat de matériel pour améliorer le service du Repair Café d'Ittre
- Porté par une association de fait
- Situé à la salle Planchette (bâtiment communal-convention d'occupation)
- Sensibilisation et actions concrètes vers le zéro déchet, l'économie circulaire
- Égalité, respect, solidarité et bénévolat
- **Budget détaillé du matériel (TVAC)**
⇒ **883,43€** (négociable)
- Réalisation du marché public par la Commune



Repair Café d'Ittre



- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** *au moins 5 signatures*
- Personne Morale /**Association de fait**/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK** *propriété communale*
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** *commune*
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK**
- Pas de dépenses de fonctionnement? **OK**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**

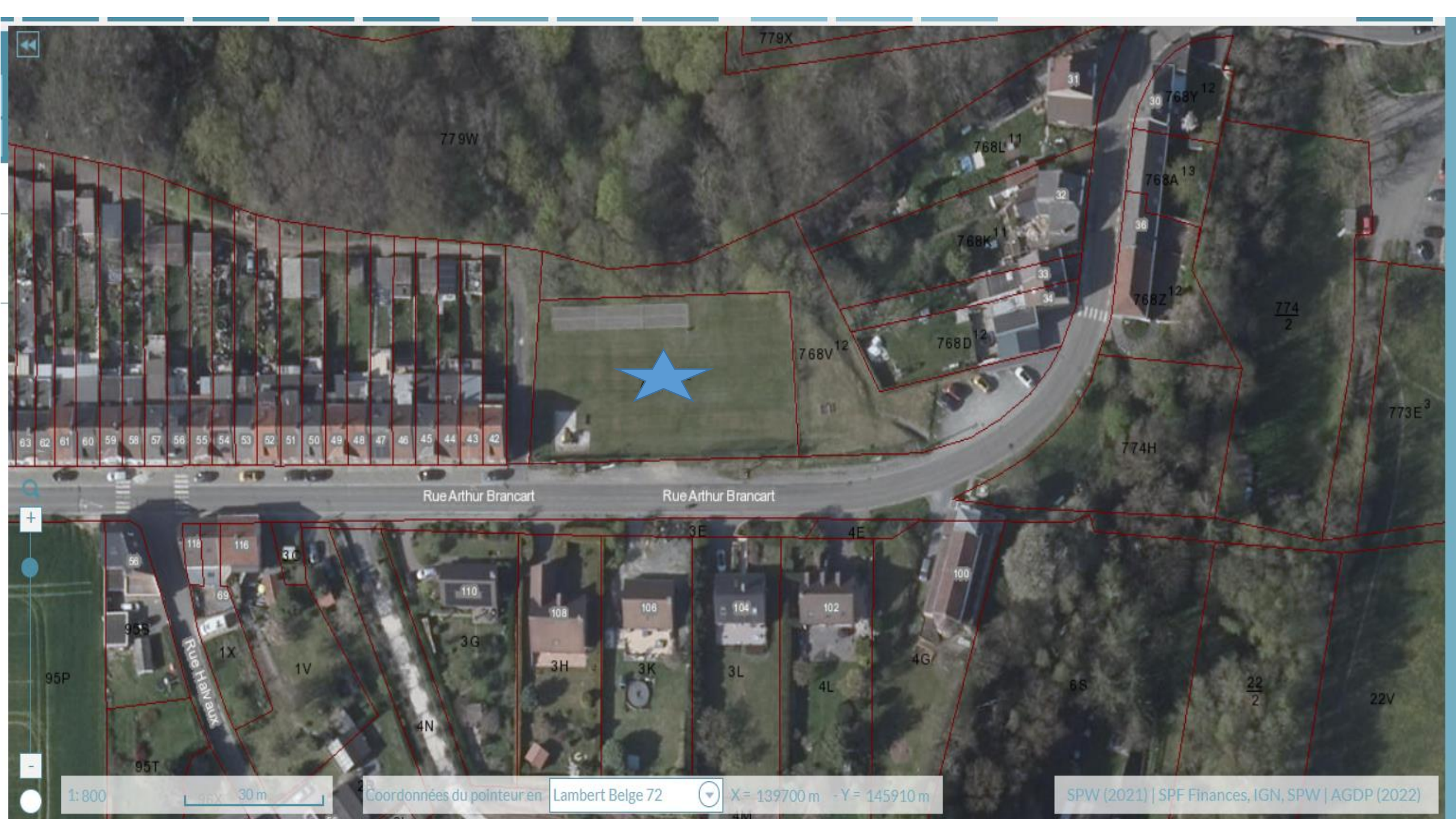


- ☐ Projet recevable
- ☐ Projet recevable sous condition
- ☐ Projet non recevable

Plaine de jeux de Fauquez

- Réaménagement de la plaine de jeux
- Porté par un groupe de citoyens
- Situé sur l'emplacement actuel de la plaine de jeux, Rue Arthur Brancart (propriété communale)
- Cohésion sociale et convivialité
- Lieu de rencontre intergénérationnelle
- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**
⇒ **9 340 €**
⇒ **Devis reçu : 6 700,27 € + 2 000 € béton**
(hors placement)
- Réalisation du marché public par la Commune





Rue Arthur Brancart

Rue Arthur Brancart

Rue Halvieux

1:800

30 m

Coordonnées du pointeur en Lambert Belge 72

X = 139700 m - Y = 145910 m

SPW (2021) | SPF Finances, IGN, SPW | AGDP (2022)

Plaine de jeux de Fauquez



- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** *au moins 5 signatures*
- Personne Morale /Association de fait/**Comité de citoyens** ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK** *propriété communale*
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** *commune*
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK ?**

attention : la question du placement et de l'entretien sécurité des jeux

- Pas de dépenses de fonctionnement? **OK**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**



Plaine de jeux de Fauquez



- ☐ Projet recevable
- ☐ Projet recevable sous condition
- ☐ Projet non recevable



Piste de pétanque à Haut-Ittre

- Réalisation d'une piste de pétanque
- Porté par un groupe de citoyens
- Situé autour de l'Eglise Saint-Laurent de Haut-Ittre (propriété communale)
- Créer du lien social, une dynamique « cœur de village »
- Créer des activités régulières autour de ce lieu de rendez-vous
- **Budget détaillé de l'investissement (TVAC)**
 - ⇒ 10 000 € (9 500 + **500 de frais d'animation et de promotion**)
 - ⇒ **Devis reçu : 9 885,70 €**
- Réalisation du marché public par la Commune



Piste de pétanque à Haut-Ittre



- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **OK** **au moins 5 signatures**
- Personne Morale /Association de fait/**Comité de citoyens** ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **OK ?**

Terrain Fabrique d'église – recherche d'un autre endroit : l'arrière salle communale → **OK**

- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **OK** **commune**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **OK**
- Budget réaliste et précis ? **OK ?**

Détails de l'investissement ajusté et fourni par le porteur de projet → **OK**

- Pas de dépenses de fonctionnement ? **Pas OK**

À enlever du budget par le porteur de projet → **OK**

- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**







Piste de pétanque à Haut-Ittre



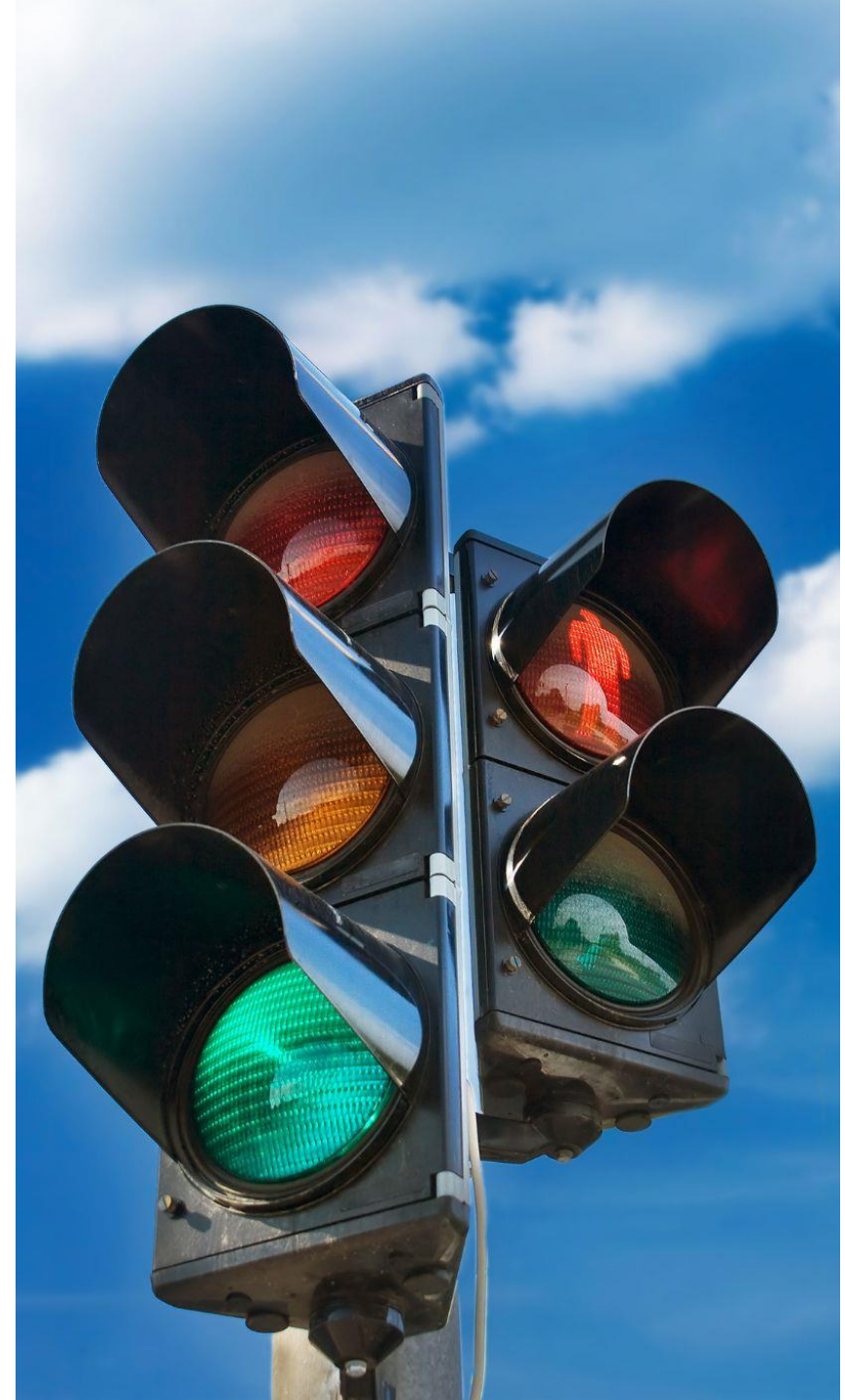
- ☐ Projet recevable
- ☐ Projet recevable sous condition
- ☐ Projet non recevable



Feu tricolore à Haut-Ittre

- Installation d'un feu tricolore intelligent
- Porté par un groupe de citoyens
- Situé Rue les Hauts du Ry-Ternel (RN280), devant l'entrée de la salle communale de Haut-Ittre
- La sécurité dans le village
- Favoriser la mobilité douce

=> 46 431,60 €



Feu tricolore à Haut-Ittre



- Délais respectés ? **OK**
- Porteur valable (art. 3) ? **Pas OK**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **OK**
- Localisation conforme (art.4) ? **Pas OK**
- Intérêt général ? **OK**
- Caractère durable du projet ? **OK**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **Ok**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Pas OK**
- Budget réaliste et précis ? **Ok**
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Ok**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **OK**



- ☐ Projet recevable
- ☐ Projet recevable sous condition
- ☐ Projet non recevable

Montant total (TVAC) des projets

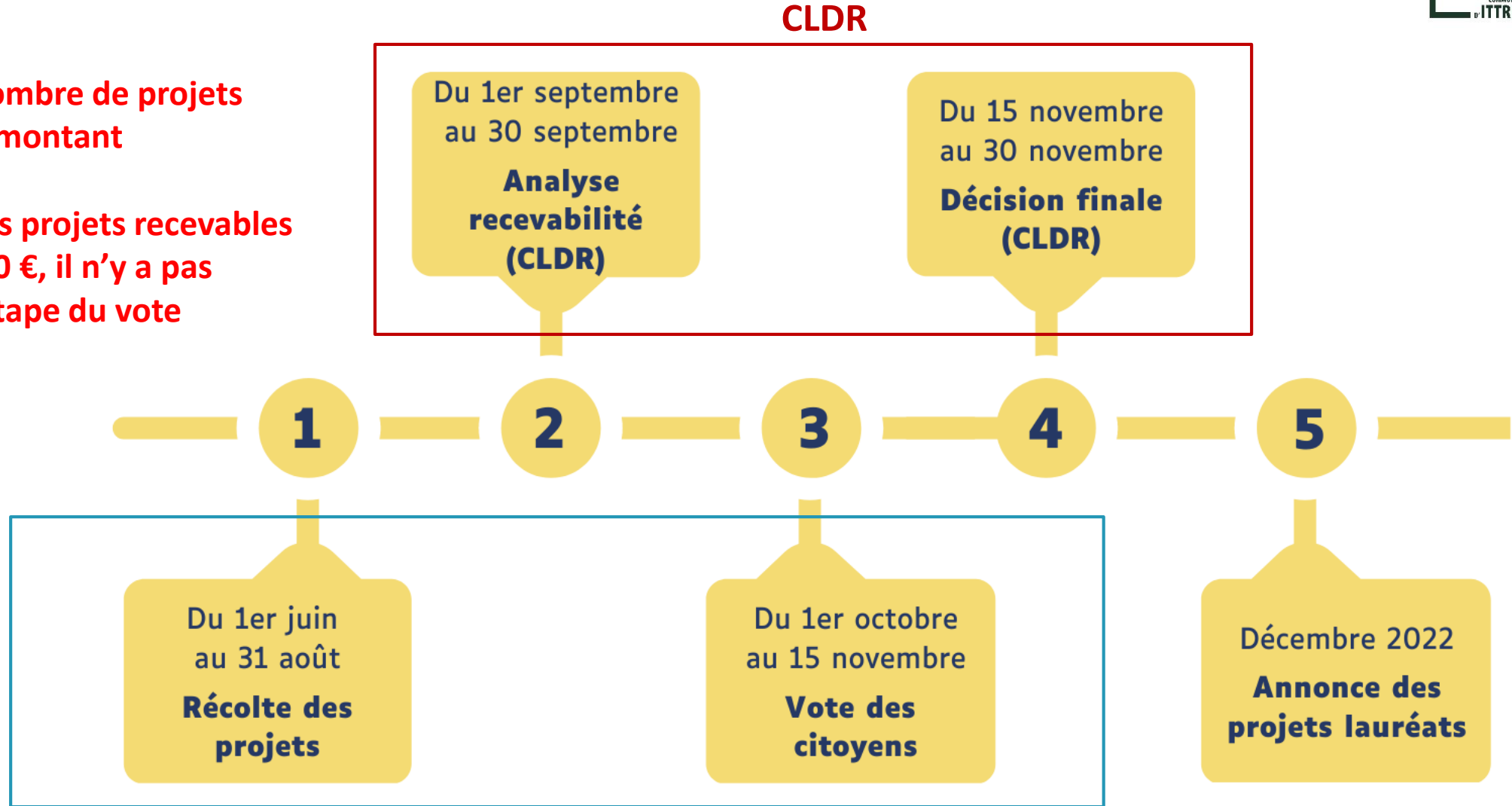
- Repair Café 883,43 €
- Plaine de jeux Fauquez 8 700,27 €
- Piste de pétanque Haut-Ittre 9 885,70 €

Total : 19 469,40 €

Budget participatif – La suite

La suite dépend du nombre de projets recevables et de leur montant

Si le montant total des projets recevables ne dépasse pas 20.000 €, il n'y a pas besoin de passer à l'étape du vote



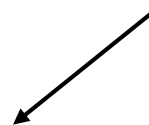
Plateforme participative

Le rôle de la CLDR : jury final



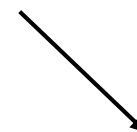
Le décompte des votes se fera lors de la
réunion CLDR

le jeudi 24/11/22



50%

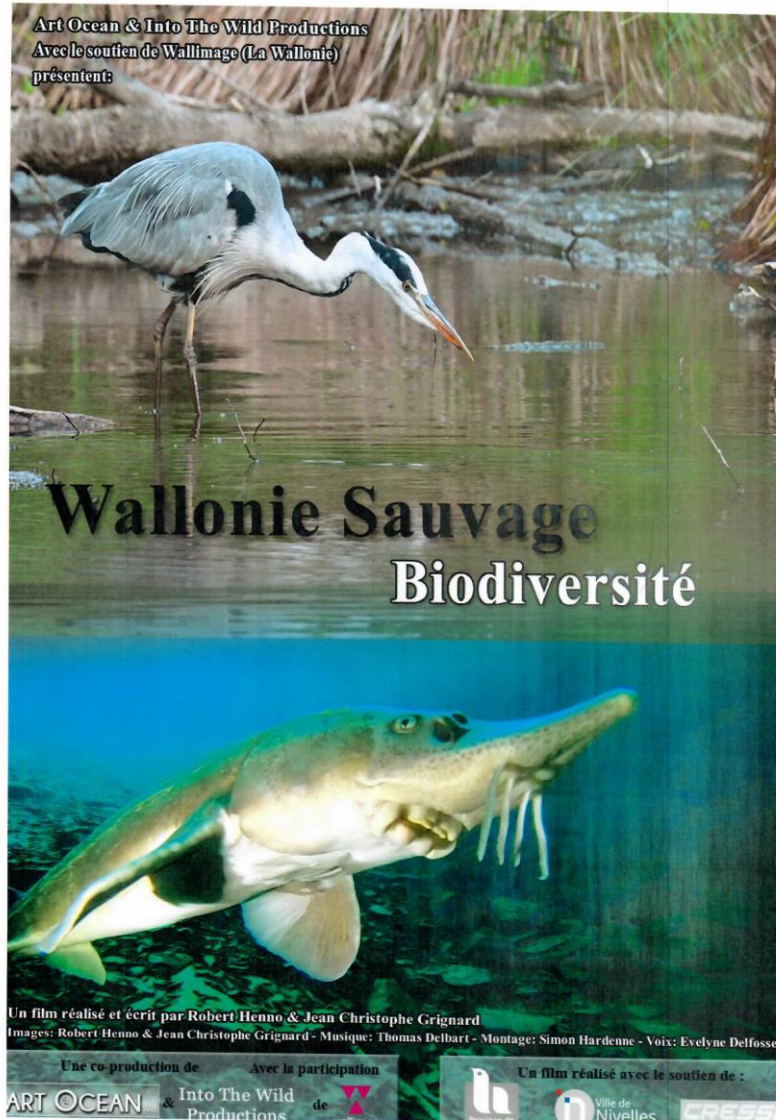
Votes citoyens
(plateforme
et version papier)



50%

Vote CLDR
(discussion)

Divers et agenda



Vendredi 30 septembre

Réunion d'information
Nature & Biodiversité
de 18h à 19h
Salle Planchette



NATURE

Film Wallonie Sauvage à 19h30
Théâtre de La Valette

BiodiverCité



Divers et agenda



- Prochaine réunion CLDR :

Jeudi 24 novembre à 19h30 - salle Planchette

